

Tiré – à – part

Anna Lipchitz

- La libéralisation agricole en zone euroméditerranée : la nécessité d'une approche progressive

NEE n°23, septembre 2005, pp. 113-156

Résumé

Un processus de libéralisation entre l'Union Européenne et les pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée (PSEM) est en cours (processus de Barcelone lancé en 1995). La libéralisation agricole permettrait d'amoindrir les conséquences néfastes à court terme de la libéralisation industrielle des PSEM. L'ouverture simultanée des marchés agricoles leur permettrait de tirer parti de leurs avantages comparatifs agricoles (fruits et légumes), avantages occultés par les distorsions actuelles aux échanges (barrières tarifaires, non tarifaires et mécanismes de soutien issus de la PAC protégeant les producteurs européens). Pourtant, une partie de la petite paysannerie du Sud pourrait être fragilisée par l'ouverture (notamment les producteurs de cultures vivrières telles que les céréales, les viandes, le lait). L'exode rural serait alors renforcé, le chômage, déjà considérable, amplifié. Pour éviter une déstabilisation économique et sociale des PSEM, un maintien temporaire et dégressif de leurs protections (douanières et soutiens internes), au moins pour certains produits, devrait être envisagé, et les échanges intra régionaux encouragés. La libéralisation devrait être également organisée pour permettre aux paysannes d'Europe et du Sud de tirer parti de l'ouverture. Au Nord, le secteur des fruits et légumes déstabilisé devrait pouvoir bénéficier d'aides transitoires.



Direction des Politiques Economique et Internationale

Sous-Direction de l'Évaluation, de la Prospective,
des Études et de l'Orientation

NOTES ET ÉTUDES ÉCONOMIQUES

Directeur de la publication : Jean-Marie AURAND, DPEI

Rédacteur en chef : Bruno VINDEL, DPEI

Secrétariat : Nancy DIOP, DPEI

Membres du comité de rédaction :

Éric BARDON, DICOM

Frédéric UHL, DPEI

Philippe BOYER, SG-DAFL

Bernard DECHAMBRE, DPEI

Alain BLOGOWSKI, DGAL

Jacques LOYAT, DGER

Sylvain MOREAU, SG-SCEES

Laurent PIET, DPEI

Nathanaël PINGAULT, DGFAR

Évelyne SIROTA, SG-SCEES

Composition : DPEI/SSAI/SDEPEO

Impression : Ministère de l'Agriculture et de la Pêche

Dépôt légal : à parution

ISSN : 1275-7535

Renseignements et diffusion : voir page 4 de couverture

**LA LIBÉRALISATION AGRICOLE EN ZONE
EUROMÉDITERRANÉE**

La nécessité d'une approche progressive

Anna LIPCHITZ

Chargée de missions au bureau Politique Agricole extérieure, Commerce et Développement
DGTPE/Multicom3
Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie

Anna LIPCHITZ était chargée de missions au sein du bureau
Environnement et Agriculture de la Direction de la Prévision du
Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie.
Cet article n'engage que la responsabilité de son auteur et en aucun cas
celle du Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie.

L'ESSENTIEL DE L'ARTICLE

L'ouverture du marché européen au bénéfice des Pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée (PSEM) est menée depuis le milieu des années soixante-dix. Le libre-échange industriel est espéré à l'horizon 2010 et la libéralisation agricole, beaucoup plus timide et incertaine, devrait être progressivement réalisée par l'accès préférentiel et réciproque entre les parties. Les difficultés rencontrées pour l'émergence d'accords sur la libéralisation agricole montrent à quel point le dossier agricole est délicat, compte tenu de l'importance de l'agriculture dans les PSEM. Les PSEM ne présentent pas un bloc homogène, et leurs avantages comparatifs révélés diffèrent en fonction de chaque pays, justifiant la logique bilatérale des accords Euromed.

Les modèles décrivant les impacts de la libéralisation laissent présager des conséquences marginales pour l'UE, étant donné le faible poids des PSEM dans le commerce extérieur de l'UE. La libéralisation renforcerait la présence européenne dans la zone, qui constitue un débouché important pour des secteurs souvent excédentaires au sein de l'UE (céréales, viandes, lait). En échange, les importations européennes de fruits et légumes, ainsi que des produits de la pêche, s'intensifieraient. Les consommateurs européens profiteraient de baisses de prix pour les fruits et légumes et de périodes d'approvisionnement plus longues. Cependant, le secteur des fruits et légumes de l'Europe du Sud serait affecté. Des aides transitoires aux producteurs de fruits et légumes leur permettraient de s'adapter à la libéralisation et faciliteraient son acceptabilité politique.

L'impact sur les PSEM d'une libéralisation totale serait négatif mais moins accusé lorsque la libéralisation industrielle est accompagnée d'une libéralisation agricole. Les consommateurs bénéficieraient de prix alimentaires (céréales, viandes, lait) diminués et ce même si les subventions à la consommation disparaissaient. Les producteurs de fruits et légumes bénéficieraient d'une amélioration de l'accès au marché européen. Pourtant, une libéralisation bilatérale en agriculture, complète sans mesure d'accompagnement, pourrait être difficilement supportable pour les producteurs de cultures vivrières des PSEM (céréales, lait, viandes) et pourrait provoquer un exode rural important que les autres activités de l'économie seraient incapables d'absorber. Ainsi, même si la libéralisation agricole accompagnant la libéralisation industrielle apparaîtrait souhaitable d'après les résultats de certains modèles, un maintien temporaire et dégressif de protections (douanières et soutiens internes), au moins pour certains produits, devrait être envisagé.

Également, cette libéralisation devrait s'accompagner d'un processus de développement économique des PSEM permettant de compenser les pertes d'emplois du secteur agricole. Compte tenu de ce que la libéralisation du commerce agricole ne suffira pas à garantir le développement agricole, la mise en place de politiques d'accompagnement serait souhaitable. Face à l'hétérogénéité des soldes agroalimentaires et des avantages comparatifs des PSEM, des études d'impacts par pays devraient donc être initiées, afin de proposer une gestion de la libéralisation agricole adéquate à chaque pays. L'analyse conclut que le recours à l'importation de produits agricoles ne devrait pas être totalement rejeté, tout en préservant les capacités productives futures des pays et en l'utilisant pour stabiliser la production. Le développement des échanges intra-régionaux serait également à encourager.

LA LIBÉRALISATION AGRICOLE EN ZONE EUROMÉDITERRANÉE

La nécessité d'une approche progressive

INTRODUCTION

L'ouverture du marché européen au bénéfice des Pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée (PSEM) est menée depuis le milieu des années soixante-dix¹. Lancé en 1995, le partenariat euro-méditerranéen (ou processus de Barcelone²) entend compléter cette approche strictement commerciale et enclencher une dynamique vertueuse, au travers de l'introduction progressive et accompagnée de la concurrence, dans ces économies, afin de créer une zone de libre échange en 2010 pour les produits industriels. Pour l'agriculture, la déclaration de Barcelone précise que « en partant des flux traditionnels, dans la mesure permise par les différentes politiques agricoles, en respectant dûment les résultats atteints dans le cadre des négociations du GATT, le commerce des produits agricoles sera progressivement libéralisé par l'accès préférentiel et réciproque entre les parties ».

La mise en concurrence des jeunes industries des pays du Sud de la Méditerranée sera parfois douloureuse, résultant du manque de compétitivité du tissu industriel dans les PSEM (électronique, chimie, véhicules lourds...). La fin des restrictions quantitatives de l'Accord Textiles Vêtements, au 1er janvier 2005, aggravera la destruction d'emplois dans l'industrie du textile-habillage des PSEM exposée à la concurrence asiatique. L'ouverture simultanée des marchés agricoles leur permettra de tirer parti de leurs avantages comparatifs agricoles (fruits et légumes), avantages amoindris par les actuelles mesures de contrôle des échanges (barrières tarifaires, non tarifaires et mécanismes de soutien issus de la PAC protégeant les producteurs européens).

Des protocoles additionnels de libéralisation agricole ont été conclus avec Israël et la Tunisie, celui conclu avec le Maroc reste à approuver par le Conseil et le Parlement européens, et l'accord d'association avec le Liban contient un volet agricole reposant sur des listes négatives (produits exclus du processus de libéralisation).

Le présent article insiste sur la nécessité à la fois d'un accompagnement et d'une progressivité dans la libéralisation agricole en zone euro-méditerranée. La première partie esquisse un état des lieux de l'agriculture des PSEM, laissant présager de lourdes conséquences pour le secteur agricole en cas de libre échange. Des études d'impacts existantes confirment cette difficulté à libéraliser ce secteur important. Le processus de libéralisation agricole doit inévitablement être géré. Des mesures d'accompagnement font l'objet de la troisième partie.

¹ Au travers d'accords de coopération qui accordaient, sans contrepartie, un accès en franchise de droits au marché communautaire pour les exportations industrielles des pays méditerranéens.

² Qui lie l'Union européenne à 12 pays méditerranéens : Maroc, Algérie, Tunisie, Égypte, Jordanie, Israël, Territoires Palestiniens, Liban, Syrie, Turquie, Chypre et Malte (la Libye ayant à ce stade un statut d'observateur).

L'AGRICULTURE : UN ENJEU IMPORTANT POUR LES PSEM

Étudier les conséquences d'une libéralisation nécessite d'appréhender l'importance des échanges entre les deux zones, révélant ainsi les avantages comparatifs et les distorsions, s'il y en a, au commerce (protections douanières et soutiens divers).

Des échanges agroalimentaires importants pour les PSEM

Les exportations agricoles des PSEM représentent une grande part de leurs exportations, surtout au Maroc, Tunisie et Égypte (respectivement 22, 14 et 13 % des exportations totales en 2001) d'après le Tableau 1.

Tableau 1 – Échanges agroalimentaires des PSEM

1a – Exportations des PSEM en 2001

Pays	Total	Minerais	Energie	Manuf.	Agro-Alim.	NDA**
Turquie	30 640	336	382	24 915	4 303	703
Israël	28 883	232	210	18 011	1 118	9 312
Algérie	19 895	56	18 914	375	39	510
Maroc	7 862	617	266	5 160	1 718	102
Tunisie	6 765	105	528	5 585	529	17
Égypte	5 940	126	2 137	2 451	754	472
MO non OPEP*	10 929	311	8 067	1 673	586	293
Monde	5 858 747	69 171	623 569	4 334 703	504 505	326 825
<i>Turquie</i>		1%	1%	81%	14%	2%
<i>Israël</i>		1%	1%	62%	4%	32%
<i>Algérie</i>		0%	95%	2%	0%	3%
<i>Maroc</i>		8%	3%	66%	22%	1%
<i>Tunisie</i>		2%	8%	83%	8%	0%
<i>Égypte</i>		2%	36%	41%	13%	8%
<i>MO non OPEP*</i>		3%	74%	15%	5%	3%
<i>Monde</i>		1%	11%	74%	9%	6%

1b – Importations des PSEM en 2001

Pays	Total	Minerais	Energie	Manuf.	Agro-Alim.	NDA**
Turquie	38 834	721	5 816	26 988	2 335	2 974
Israël	30 383	147	3 303	19 568	1 766	5 600
Algérie	10 068	28	100	7 504	2 300	136
Maroc	10 969	134	2 020	7 229	1 485	101
Tunisie	9 114	101	902	7 206	817	89
Égypte	17 259	144	685	11 638	3 455	1 338
MO non OPEP*	17 440	111	2 904	10 672	3 236	517
Monde	5 858 747	69 171	623 569	4 334 703	504 505	326 825
<i>Turquie</i>		2%	15%	69%	6%	8%
<i>Israël</i>		0%	11%	64%	6%	18%
<i>Algérie</i>		0%	1%	75%	23%	1%
<i>Maroc</i>		1%	18%	66%	14%	1%
<i>Tunisie</i>		1%	10%	79%	9%	1%
<i>Égypte</i>		1%	4%	67%	20%	8%
<i>MO non OPEP*</i>		1%	17%	61%	19%	3%
<i>Monde</i>		1%	11%	74%	9%	6%

Unité : millions de dollars et pourcentages

* Jordanie, Liban, Syrie et Yémen

**NDA : non distribuées ailleurs

Source : CHELEM

L'UE est le premier partenaire commercial de la zone : plus de la moitié des exportations de produits agroalimentaires des PSEM se fait vers l'UE et l'UE fournit près d'un tiers des importations agroalimentaires des PSEM (cf. Tableau 2 et 3).

Tableau 2 – Provenance des importations agroalimentaires des PSEM

Pays	PSEM	États Unis	UE	Monde
Turquie	104	619	645	2 335
Israël	34	461	723	1 766
Algérie	49	230	1 108	2 300
Maroc	52	90	551	1 485
Tunisie	66	108	310	817
Égypte	164	1 032	571	3 455
MO non OPEP*	292	506	1 008	3 236
<i>Turquie</i>	4%	27%	28%	
<i>Israël</i>	2%	26%	41%	
<i>Algérie</i>	2%	10%	48%	
<i>Maroc</i>	3%	6%	37%	
<i>Tunisie</i>	8%	13%	38%	
<i>Égypte</i>	5%	30%	17%	
<i>MO non OPEP*</i>	9%	16%	31%	

Unité : millions de dollars et pourcentages

Source : CHELEM

Tableau 3 – Destinations des exportations agroalimentaires des PSEM

Pays	PSEM	États Unis	UE	Monde
Turquie	395	298	1 906	4 303
Israël	27	113	745	1 118
Algérie	2	0	35	39
Maroc	37	52	1 149	1 718
Tunisie	15	9	309	529
Égypte	134	23	247	754
MO non OPEP*	150	46	168	586
<i>Turquie</i>	9%	7%	44%	40%
<i>Israël</i>	2%	10%	67%	21%
<i>Algérie</i>	5%	0%	90%	5%
<i>Maroc</i>	5%	3%	64%	28%
<i>Tunisie</i>	3%	2%	58%	37%
<i>Égypte</i>	18%	3%	33%	46%
<i>MO non OPEP*</i>	25%	8%	29%	38%

Unité : millions de dollars et pourcentages

Source : CHELEM

Ces tableaux illustrent bien l'importance pour les PSEM des échanges agricoles avec l'UE et l'enjeu d'une libéralisation des échanges.

De plus, la lecture du Tableau 1 permet de révéler l'hétérogénéité des PSEM :

- la Turquie et le Maroc sont des exportateurs nets de produits agroalimentaires avec des excédents commerciaux de près de 2,0 et 0,2 milliards de dollars en 2001 respectivement ;

- l'Égypte et l'Algérie sont lourdement déficitaires, leurs soldes commerciaux agroalimentaires se chiffrent à -2,7 et -2,2 milliards d'euros en 2001 ;
- les autres pays sont faiblement déficitaires en terme de solde agroalimentaire.

Les situations agricoles différant au sein des PSEM, les conséquences de la libéralisation pourraient être variables en fonction de chaque pays. Une logique d'ensemble qui traiterait de l'intégrité de la zone pour l'agriculture, ne serait certainement pas satisfaisante.

Des avantages comparatifs différents pour chaque PSEM

La libéralisation des échanges agricoles dans le cadre du processus de Barcelone devrait permettre de mieux exprimer les avantages comparatifs des partenaires du pourtour méditerranéen. La littérature consacrée à la zone distingue dans les produits agroalimentaires, les céréales, lait, viandes et sucre qui représentent des avantages comparatifs de l'UE ; et les fruits, légumes et poissons qui constituent des avantages comparatifs pour les PSEM. Cependant, la mesure des avantages comparatifs d'un pays ou d'une zone n'est pas aisée. Elle passe par une mesure indirecte au moyen de flux de commerce (avantages comparatifs révélés).

Les PSEM ne présentent pas un bloc homogène (élément déjà présenté ci-dessus, à la lecture du Tableau 1), et leurs avantages comparatifs révélés diffèrent en fonction de chaque pays. Cela justifie la logique bilatérale utilisée pour les accords euro-méditerranéens. Globalement, le Maroc est le seul PSEM à avoir des avantages comparatifs révélés aussi bien dans l'agriculture que dans les produits alimentaires³. Israël possède des avantages comparatifs révélés seulement dans l'agriculture. Le reste des PSEM connaît des désavantages comparatifs dans ces secteurs.

Les PSEM ont généralement des avantages comparatifs révélés dans les produits céréaliers de première transformation (farines, semoules, pâtes), les autres produits agricoles (fruits et légumes, oléagineux), les conserves animales et végétales et les boissons. A l'opposé, les PSEM ont des désavantages comparatifs essentiellement dans les céréales, les corps gras alimentaires, le sucre, les aliments pour animaux et les tabacs.

Tableau 4 – Principaux avantages et désavantages comparatifs révélés des PSEM

	Avantages marqués	Désavantages marqués
Turquie	Autres produits agricoles	Produits agri. Non comestibles
Israël	Autres produits agricoles	Céréales
Algérie		Céréales, corps gras
Maroc	Viandes et poissons, Autres prod. agri.	Céréales
Tunisie	Viandes et poissons, corps gras	Céréales
Égypte		Céréales
MO non OPEP*		Céréales, corps gras, sucre

Source : CHELEM, calcul de l'auteur

Effectivement, les PSEM disposent de certains facteurs favorables à la production agricole et justifiant ces avantages comparatifs.

³ Cf. Annexe 1.

Le coût de main d'œuvre des PSEM est très compétitif : le salaire minimum journalier s'élève entre 4 et 5 euros, contre 56,7 euros en France. Ainsi, ces pays seraient performants dans des cultures où les besoins de main d'œuvre sont importants.

Tableau 5 – *Salaire minimum journalier, euros/jour*

	Algérie	Maroc	Tunisie	Turquie
Salaire minimum journalier	4,0	4,2	4,9	5,0

Source : Missions économiques

L'ensoleillement est important, particulièrement bénéfique pour la culture de fruits et de légumes. La production de produits frais sur certains standards pourrait être encouragée (biologiques, production au soleil...), valorisant le fait qu'elles n'ont pas besoin de techniques agronomiques complexes (serres, ensoleillement artificiel...) pour combler le manque d'ensoleillement. De plus, de nouvelles technologies pourraient exploiter les gisements d'énergie solaire et ainsi contribuer à mieux équiper le milieu rural.

Enfin, la diversité du climat et de la géographie permettrait une grande diversité des cultures et de cultiver des espèces toute l'année. Par exemple, 15 microclimats différents sont dénombrés en Turquie. Il en résulte une biodiversité très riche. L'exploitation de plantes médicinales et des épices serait un créneau d'opportunité. Ces plantes, bien que répondant à des demandes restreintes, permettraient de mieux valoriser le savoir-faire des populations et la disponibilité abondante de main d'œuvre.

Également, les conditions pour développer l'aquaculture sont favorables : sites appropriés, température ambiante adéquate... autant de conditions favorisant la sécurité alimentaire des pays et l'acquisition de devises grâce à l'exportation d'espèces à forte valeur commerciale. Cet atout pourrait être limité par la hausse de la pression démographique de certaines zones côtières.

Cependant, la comparaison des avantages comparatifs révélés entre 1990 et 2001 confirme leurs érosions dans les PSEM. Hormis la Tunisie, les avantages comparatifs révélés des PSEM se dégradent pour au moins deux tiers des produits. En effet les fortes pressions de la demande intérieure, essentiellement liées aux évolutions démographiques, ainsi qu'aux contraintes structurelles qui pèsent sur l'agriculture des PSEM, freinent le potentiel d'exportations de ces pays dans les produits pour lesquels ils possèdent des avantages comparatifs révélés (cf. infra).

Il est également important de considérer le biais, au sein de la lecture de ces avantages comparatifs, des subventions à l'agriculture et des protections douanières. En effet, l'indicateur d'avantage comparatif révélé nous renseigne plus sur la spécialisation effective d'un pays, induite par les distorsions engendrées par les barrières commerciales et les soutiens internes, que sur les avantages comparatifs. Ces deux éléments sont donc importants à considérer dans une perspective d'impacts de libéralisation, induisant une diminution des soutiens internes et des barrières tarifaires. Plus ces derniers sont importants, plus les impacts de la libéralisation le sont.

Des protections douanières peu fortes

L'étude des niveaux de protection tarifaire des PSEM (cf. Tableau 6) montre que ces pays ne se protègent pas plus que les autres pays (17% en niveau de droits de douane *ad valorem* contre 27% pour l'UE, 24% pour les pays de l'ALENA ou 26% pour l'Amérique Latine) et ont une protection moins forte par rapport à l'UE que par rapport à l'ensemble des pays.

Tableau 6 – Protection tarifaire et non tarifaire dans l'agriculture

Afrique	Amérique Latine	Asie Sud-Est	UE	ALENA	Chine	Japon	Maghreb
13%	26%	22%	27%	24%	21%	15%	17%

Source : CEPII

En outre, le Tableau 7 indique que les pays du Maghreb⁴ se protègent moins que la Turquie, aussi bien vis-à-vis de l'UE que du monde, à l'exception du bétail pour lequel les pays du Maghreb se protègent davantage que la Turquie vis-à-vis de l'UE. Néanmoins, aussi bien pour le Maghreb que pour la Turquie, la protection est significativement moins forte vis-à-vis de l'UE que par rapport à l'ensemble des partenaires, ce qui laisse penser qu'une libéralisation agricole dans le cadre Euromed serait moins problématique que dans un cadre multilatéral sur une base totalement réciproque.

Tableau 7 – Protection des PSEM dans l'agriculture

		Récoltes : Riz, blé, céréales, huiles, sucres, fibres...	Bétail : Animaux vivants et produits animaux	Autres : Fruits, légumes, laines, soies, forêts et pêche, boissons, tabac, autres produits alimentaires
Maghreb	/ UE	9,6%	9,7%	3,0%
	/ Monde	14,6%	16,5%	18,8%
Turquie	/ UE	15,3%	4,1%	6,6%
	/ Monde	25,8%	19,3%	20,1%

Source : CEPII

Des soutiens internes forts, surtout pour les produits essentiels à la vie sociale.

Les subventions à la consommation sont importantes pour les produits de base, permettant aux consommateurs de disposer de produits à bas prix. Les céréales sont perçues comme des produits stratégiques pour la paix sociale et la redistribution des revenus. Ces subventions fonctionnent comme un "filet social" en maintenant une consommation minimale par habitant, et confortent des salaires bas dans l'ensemble de l'économie.

Les subventions à la production permettent de diminuer les charges des agriculteurs. Elles prennent la forme d'une aide à la consommation d'intrants au travers des exonérations douanières et fiscales, de mesures fiscales et des taux d'intérêt généreux pour les agriculteurs, des subventions à l'investissement, ou des protections douanières. Elles devaient disparaître avec les programmes d'ajustement structurel mais bien souvent les réformes n'ont pas été achevées. Au Maroc, Algérie, Égypte, les subventions aux engrais ont disparu. A l'inverse, en Turquie lorsque la balance agricole est devenue déficitaire et sous la pression des agriculteurs en 1995, les subventions aux intrants, aux semences, pesticides, aliments du bétail, biens d'équipement et matériel d'irrigation ont réapparu.

Le soutien par les prix se réalise grâce à la mise en place de prix d'intervention ou de prix plancher, activé lorsque les prix de marché ne couvrent plus les coûts de production. Les prix intérieurs sont ainsi maintenus « artificiellement » supérieurs aux prix mondiaux. Ce type de

⁴ Les données détaillées ne sont disponibles que pour le Maghreb et la Turquie.

soutien demeure important surtout pour des produits stratégiques et permet d'encourager la production, de garantir un minimum de collecte et d'approvisionnement urbain, et enfin de compenser les charges pesant sur les agriculteurs. L'Égypte a, par ce moyen, triplé sa production de blé en dix ans. Pour le consommateur, les subventions à la consommation viennent diminuer le prix intérieur. Ces systèmes de subventions sont donc très coûteux. Ils sont financés en partie grâce aux recettes douanières.

Les exportations sont également aidées, mais ce soutien recule : subventions à l'export des agrumes et légumes en Turquie, des fleurs, agrumes et légumes frais d'Israël. Mais globalement, ces subventions sont plus rares.

La dérégulation des marchés agricoles se poursuit mais n'est pas encore totale. Les monopoles publics de collecte et de commercialisation ont été pour la plupart démantelés. La Turquie, le Maroc et l'Égypte (sauf pour le sucre de canne) ont rendu la livraison libre, l'État intervenant en dernier recours en cas de prix trop bas. Cependant, le taux de collecte public reste élevé, compte tenu de la faiblesse de l'organisation commerciale locale. Le rôle de l'État au travers de ces offices reste important pour la Libye et l'Algérie, dans lesquels le secteur privé n'est pas très développé.

L'importance des subventions à la consommation laisse à penser que l'agriculture est un secteur important pour les PSEM ; les impacts d'une libéralisation pourraient dès lors être notables.

La place importante de l'agriculture dans l'économie des PSEM

La place de l'agriculture dans l'économie est particulièrement importante (cf. tableau ci-dessous). Le secteur vivrier local serait durement concurrencé par les producteurs européens, or ce dernier représente dans ces pays une part importante de l'emploi. Une exposition trop brutale de ce secteur à la concurrence européenne pourrait donc provoquer un exode rural important que les autres activités de l'économie seraient incapables d'absorber.

Tableau 8 – Place de l'agriculture dans l'économie des PSEM, année 2000

	Maroc	Algérie	Tunisie	Turquie	Syrie	Égypte	Liban
% de l'agriculture dans le PIB total	14	11	12	13	31	17	10
% de la population agricole dans la population active	45	25	20	40	35	32	30
% des exportations agricoles dans les exportations	21	1	14	12	21	14	20

Source : Missions économiques

Les fruits et les légumes sont principalement destinés à l'exportation et constituent pour de nombreux pays un enjeu capital, responsables à 50% du revenu agricole comme le montre le tableau suivant. La production couvre les marchés intérieurs mais est également destinée à l'exportation vers l'Europe, le Proche Orient et les PECO⁵. Ils constituent près de 80% des exportations agricoles turques et marocaines, et près de 50% en Égypte. Il s'agit des agrumes pour le Maroc, la Tunisie, la Turquie et Israël, des tomates du Maroc, ou des fleurs coupées d'Israël et de Turquie.

⁵ Pays d'Europe Centrale et Orientale : Pologne, République Tchèque, Hongrie, Slovaquie, Slovénie, Estonie, Lettonie, Lituanie, Chypre, Malte, Roumanie et Bulgarie.

Tableau 9 – Répartition des revenus agricoles selon les secteurs dans les PSEM

Fruits et légumes	50%
Élevage	25%
Céréales	20%
Autres	5%

Source : CIHEAM/Plan Bleu-PAM

Implanté sur les terres fertiles irriguées, ce secteur occupe une main d'œuvre importante. Il nécessite un recours élevé aux intrants chimiques (fertilisants, pesticides...), pouvant être dommageable pour l'environnement. En l'occurrence, ces cultures bénéficient des grands ouvrages hydrauliques et également de techniques individuelles de moto pompage.

Le Maroc, la Turquie, la Tunisie et Israël sont particulièrement actifs dans l'exportation et disposent d'un avantage commercial dû à leur antériorité. Cependant, les marchés d'exportation portant sur des créneaux particuliers arrivent à saturation et les dynamiques exportatrices seront probablement freinées par la hausse de la demande intérieure.

La pêche a une importance notable principalement pour le Maroc, la Tunisie, l'Égypte. En l'occurrence, la pêche marocaine dispose de l'un des plus importants potentiels halieutiques mondiaux, estimé à 1,5 million de tonnes par an. Cette activité compte pour 1/3 des exportations agroalimentaires du Maroc et pour 10% de ses exportations globales. L'aquaculture se développe également en Égypte dans les lacs (lac Nasser...), au Maroc et en Tunisie en enclos sur la mer.

Le rôle de l'agriculture dans la sécurité alimentaire

La sécurité alimentaire contient deux notions : quantitative et qualitative. Lors du Sommet Mondial de l'Alimentation, les gouvernements se sont engagés, dans la Déclaration de Rome sur la Sécurité alimentaire mondiale (en novembre 1996), à éradiquer la faim et la malnutrition et à assurer à tous une sécurité alimentaire durable. Or l'agriculture des PSEM assure difficilement ce rôle.

Un rôle à peine assuré par l'agriculture actuelle

L'état actuel de l'agriculture des PSEM n'atteint que dans certains secteurs l'autosuffisance et les disponibilités alimentaires ont reculé dans ces pays.

Tableau 10 – Taux d'autosuffisance pour les principaux produits alimentaires

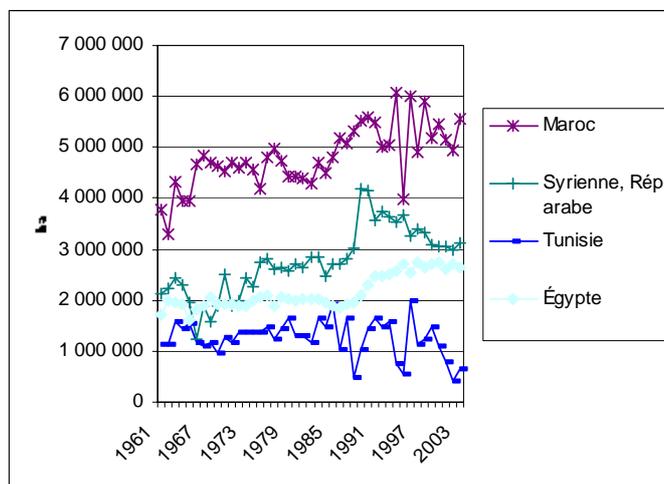
1991-1995 (%)	Céréales	Sucre	Lait	Huiles	Viandes
Algérie	28	0	33	10	95
Égypte	66	70	82	14	87
Maroc	65	54	77	42	98
Tunisie	53	9	75	119	93
Turquie	106	115	99	58	98

Source : Medagri 1999, FAO

Les céréales sont les cultures prédominantes. Les revenus issus de ces cultures sont essentiels pour un nombre important d'agriculteurs. La céréaliculture occupe la majorité de la population agricole active et du sol. Étant donnée la pression démographique, des terres marginales destinées aux pâturages extensifs sont converties. Cette extension des cultures, que l'on peut

visualiser sur le graphique suivant, entraîne une pression environnementale considérable sur les sols.

Graphique 1 – Superficie cultivée consacrée aux céréales



Source : FAO

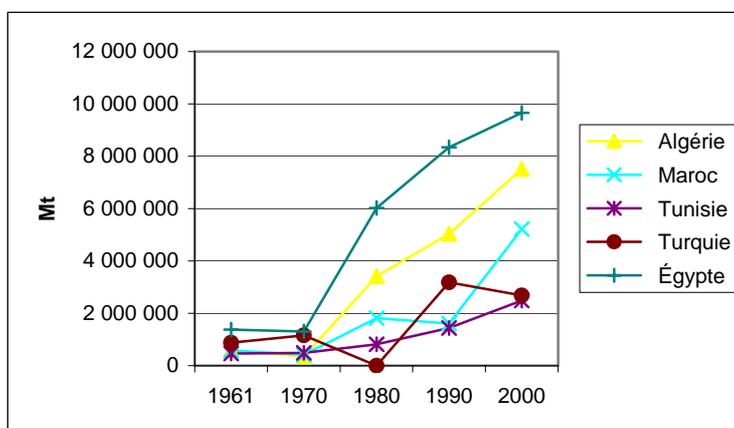
Comme en atteste le tableau suivant, relatif à la situation marocaine, les rendements sont faibles et la variabilité des rendements, mesurée par le coefficient de variation (CV) est forte (plus de 37% pour l'ensemble des cultures), qu'il s'agisse de légumineuses ou de céréales. Il en résulte une forte hausse des importations de céréales depuis les années 1970 (cf. Graphique 2).

Tableau 11 – Rendements des céréales et des légumineuses au Maroc 1979-2000

qx/ha	Orge	Blé Tendre	Blé dur	Mais	Fève	Petit Pois	Lentille	Pois-Chiche
Moyenne	8,89	12,10	11,24	6,71	6,80	5,80	4,87	6,19
CV	0,4481	0,3714	0,3950	0,4155	0,4425	0,5244	0,5157	0,4055
Max	15,76	19,5	18,17	11,6	11,42	10,92	10,75	10,3
Min	2,07	5,23	3,96	1,3	1,61	0,24	0,65	1,85

Source : MADRPSEM/DPAE et DPV

Graphique 2 – Importations de céréales par les PSEM



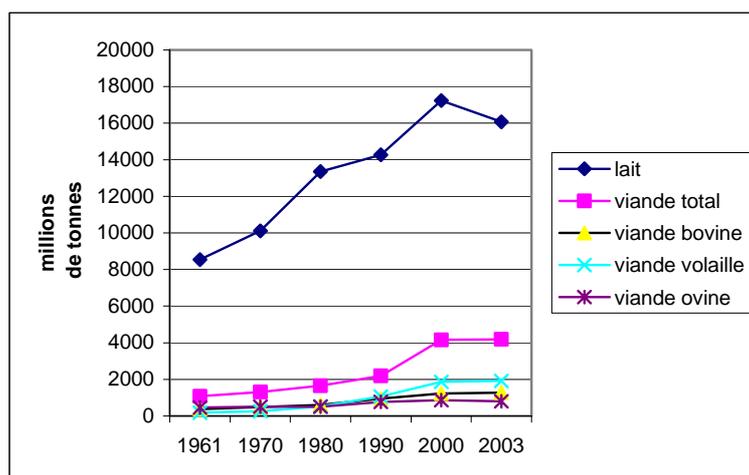
Source : FAO

Le cheptel est principalement composé d'ovins et de bovins. Leur alimentation est à base de fourrages de l'exploitation et de concentrés (céréales surtout) importés. Les exploitations d'élevage sont généralement petites, et polyvalentes avec les grandes cultures, permettant alors un complément de revenu et approvisionnant le marché local. A côté de ces exploitations familiales, coexistent de grandes exploitations de moutons essentiellement. Conscients du surpâturage, les exploitants recourent de plus en plus à des aliments de compléments.

Les pays tendent vers l'autosuffisance en viande. Les produits animaux ont tous connus une évolution positive, comme l'atteste le graphique suivant. L'élevage laitier se développe et les taux d'autosuffisance progressent mais la collecte est handicapée par la multiplicité des troupeaux, familiaux et à productivité moyenne. Ces taux d'autosuffisance élevés s'expliquent toutefois par la faiblesse de la consommation intérieure.

La filière avicole est très dynamique et se développe sur un modèle intensif hors-sol à base de soja et de maïs importés. La technologie, les matières premières et la génétique sont importées à bas prix, les prix à la consommation des produits avicoles sont alors faibles. Les pays sont généralement autosuffisants en produits avicoles.

Graphique 3 – Production animale des PSEM



Source : FAO

Tableau 12 – Poids de différentes catégories de dépenses dans la consommation globale des ménages (en %) au Maroc, 1998-99

	Milieu urbain	Milieu rural	Total
Alimentations et boissons	38,4	54,2	43,1
Habillement	5,7	5,1	5,5
Habitation	23,4	16,7	21,4
Hygiène et soins médicaux	7,6	5,0	6,9
Autres	24,9	19,0	23,1

Unités : en pourcentages

Source : Direction de la Statistique, ministère de la Prévision Économique et du Plan, Rabat

La part du budget des ménages consacrée à leur alimentation (43% au Maroc) démontre bien le rôle majeur de l'agriculture, et le développement économique encore modeste des PSEM. La

baisse des prix alimentaires, induite par la libéralisation, libérerait des capacités de consommation autres qu'alimentaires.

En moyenne, la population du Maroc consacre désormais 43% de son budget à leur alimentation. Cette part est supérieure pour les ruraux (54% contre 38%). La structure des dépenses alimentaires est dominée par les produits de base. Le marocain dépense le tiers de son budget alimentaire aux produits riches en protéines d'origine animale (viande, lait, poissons). Pour le citadin, cette dépense s'élève à 36,5%, en milieu rural, elle n'est qu'à 29%⁶. La consommation des ruraux apparaît centrée sur les produits riches en calories et lipides comme les céréales, corps gras (huiles) et sucre. Ceci démontre la plus grande difficulté d'accès à la consommation des produits riches en protéines en milieu rural qu'en milieu urbain. La nutrition des populations rurales est relativement déficitaire en protéine d'origine animale et une augmentation des revenus devrait se traduire par une augmentation de la consommation de ces produits, compte tenu des élasticités revenus importantes.

L'agriculture des PSEM n'assure donc pas son rôle de satisfaction des besoins nutritionnels des PSEM, et la situation ne peut qu'empirer.

Des perspectives d'accroissement de l'offre limitées

Les contraintes naturelles freinent les potentialités de production. Le milieu naturel méditerranéen est contraignant pour la production agricole. Les surfaces exploitées dans les PSEM sont déjà importantes en regard des contraintes intrinsèques (profondeur du sol, salinité...) et extrinsèques (climat irrégulier, relief accidenté, érosion hydrique et éolienne, lessivage...). Il existe peu de marges de manœuvre pour leur développement.

Les surfaces irriguées n'occupent que 15% des terres cultivées. L'eau est une ressource rare et répartie de manière disparate selon l'étendue des territoires nationaux et l'influence climatique.

Trois groupes de pays peuvent être distingués :

- les pays où l'eau n'est pas un problème : les disponibilités actuelles sont élevées et peuvent permettre des prélèvements accrus (Turquie et Liban) ;
- les pays où l'eau pourrait poser un problème à moyen ou long terme mais dont les demandes pourraient être satisfaites grâce à de coûteux aménagements et des transferts d'eau interrégionaux (Maroc, Algérie) ;
- les pays où la situation est préoccupante, avec des disponibilités actuelles très faibles (Égypte, Syrie, Tunisie, Israël). L'appel à des techniques d'économies d'eau semble indispensable, à moins de faire appel aux ressources non conventionnelles (nappes fossiles, désalinisation...).

Les conflits autour de l'eau sont importants dans cette zone. La concurrence apparaît entre usages (agriculture contre industrie et consommation humaine, industrie), et entre pays de la zone. Au sein d'un même pays, deux agricultures peuvent être distinguées : l'agriculture irriguée résultant de la mise en place de grands systèmes d'irrigation, de petite et de moyenne hydraulique, et l'agriculture pluviale.

De plus, à cette variabilité s'ajoute une aridité de plus en plus forte. La désertification et la sécheresse s'intensifient, et tendront à augmenter avec les changements climatiques à l'échelle

⁶ Cf. Annexe 4.

planétaire. Le réchauffement du globe lié à l'effet de serre devrait entraîner une augmentation de température d'environ trois degrés vers 2030-2050 au Maghreb, l'évapotranspiration devenant alors de plus en plus intense et les terres agricoles reculant vers le nord.

Les contraintes structurelles freinent également l'essor de l'agriculture. Les structures agraires représentent un handicap : un fort morcellement des structures gêne l'amélioration des performances agricoles. Les tensions sur le marché foncier sont fortes et s'accroissent. La croissance démographique est importante et les terres à vocation agricole sont rares. De plus, le droit de propriété est une notion confuse, complexifiant l'accès à la terre et les investissements. Dans un contexte d'incertitudes économiques, chacun souhaite conserver sa terre quelle qu'en soit la qualité. Les statistiques sur les structures agraires ne sont pas très répandues dans les PSEM, sauf pour la Tunisie et le Maroc. Elles laissent suggérer des structures duales : un foisonnement de petites exploitations tendant à se morceler encore plus coexistent avec des grandes exploitations tendant à s'agrandir. En Tunisie, le nombre d'exploitations a augmenté de 44% entre 1962 et 1995 alors que la SAU n'a augmenté que de 1,7%. Ce sont les petites exploitations (moins de cinq hectares) qui ont le plus augmenté (+89%). De même, près de 70% des exploitations marocaines ont moins de 5 ha.

Cette proportion importante de petites exploitations n'est pas un facteur de compétitivité des PSEM. Les économies d'échelle sont faibles : diffusion ralentie des techniques, accès au crédit délicat, mécanisation difficile...

A côté de ces petites exploitations, dominent les grandes exploitations. Au Maroc, 4,1% des exploitations (plus de 20 ha) contrôlent 32,9% des terres. Ces exploitations sont compétentes et peuvent supporter la concurrence : elles disposent de moyens de production et de techniques modernes, et sont en lien avec les institutions de recherche et de vulgarisation, les industries d'amont et d'aval et les circuits de financement. Elles emploient une main d'œuvre salariée, permanente ou saisonnière, dont une partie est recrutée au sein des familles des petits producteurs.

Le sous-développement rural est également une contrainte pesant sur l'agriculture des PSEM, en particulier pour l'organisation de la distribution et de la commercialisation. Les infrastructures des espaces ruraux ne sont pas suffisamment développées (répartition des écoles, eau potable et électricité...). L'agriculteur est donc handicapé dans sa vie quotidienne et tenté de migrer dans les villes où la situation reste pourtant précaire. En outre, le manque d'infrastructures gêne le bon écoulement des produits : éloignement des points de vente ou d'achat, absence d'organisation face aux intermédiaires, difficulté d'accès au crédit...

De plus, l'analphabétisme est encore grand : au Maroc, il atteint 67% en moyenne et 75% en milieu rural. La main d'œuvre qualifiée est rare en milieu rural.

Les performances agronomiques sont faibles. Les variétés ne sont pas performantes, la mécanisation est faible et de toutes manières difficile au sein d'un parcellaire morcelé. En Égypte, le taux de mécanisation varie de 20 à 90%. Les variétés et les techniques gagneraient à être perfectionnées au regard des rendements largement inférieurs à ceux observés en Europe (le rendement moyen du blé s'élève à 1,5 t/ha contre 7 t/ha en moyenne pour l'Europe). De plus, les aléas climatiques affectent les récoltes, induisant alors des résultats très variables.

Une population en croissance rapide et de plus en plus urbanisée

Le taux de croissance démographique est élevé pour ces pays (autour de 2%). Les besoins alimentaires vont donc augmenter.

L'urbanisation devient de plus en plus importante : la population citadine maghrébine représentait 20% du total des habitants en 1950, 30% vers 1970, 50% en 1990 et devrait atteindre 75% en 2025. Les grandes villes telles qu'Alger ou Casablanca se développent au détriment des terres les plus fertiles des régions environnantes. Également, les migrations vers les côtes (la population sur les bandes côtières du Maghreb devrait augmenter de 120 à 150% d'ici 2025) pourraient nuire à la qualité environnementale, et ce phénomène de migration est appelé à s'accroître avec le réchauffement climatique et la remontée des ceintures de végétation.

De plus, les populations s'occidentalisent de plus en plus : la consommation de blé, pourtant traditionnelle, diminue alors que la demande en produits frais et carnés (fruits, légumes, viandes et produits laitiers) s'intensifie.

La pression sur les ressources naturelles ne pourra alors que s'accroître. De nouveaux défrichements des sols peuvent toucher les sols vulnérables. Le surpâturage induit par une augmentation des cheptels au moins égale à l'augmentation de la population s'avère également une menace pour les sols. La consommation d'eau sera plus importante, et celle du bois pour la cuisine et le chauffage (les hivers sont froids) également.

Au final, la demande en produits alimentaires de ces pays va augmenter, alors que les possibilités de croissance de l'offre sont limitées, qu'il s'agisse de produits où la production est généreuse (fruits et légumes), moyenne (viandes) ou déjà insuffisante (céréales, lait, sucre, huiles).

Ainsi les projections de la demande d'importation des PSEM en 2010 seraient celles présentées au Tableau 13.

Tableau 13 – Projections des demandes d'importation des PSEM en l'an 2010

Blé	21 917
Céréales	34 719
Viandes	265
Huiles	4 666
Lait	3 673

*NB : ces données concernent l'Afrique du Nord (Algérie, Égypte, Libye, Maroc, Tunisie et Turquie)
Unités : milliers de tonnes*

Source : FAO, 2003

Les potentialités d'augmentation des exportations traditionnelles méditerranéennes seraient limitées, sauf pour la Turquie qui cependant continue de subventionner ses exportations.

Tableau 14 – Projections de l'offre d'exportations des PSEM en l'an 2010 (milliers de tonnes)

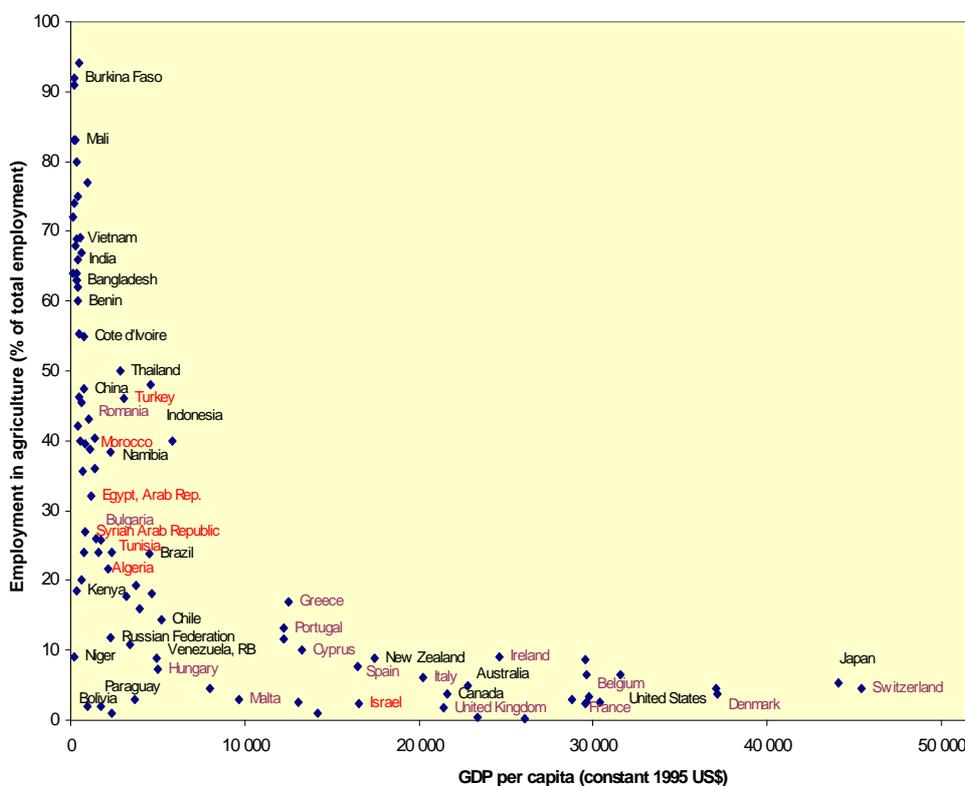
	Algérie	Égypte	Israël	Jordanie	Liban	Maroc	Syrie	Tunisie	Turquie
Oranges			30	70		700	150	90	500
Tomates		0		100		300			200
Pommes de terre	Import	500	Export			Export			500
Huile d'olive					Import		25	150	25

Source : Commission Européenne, 1998

Le rôle de l'agriculture dans la transition économique

L'évolution classique dans le développement d'une économie réside dans le déplacement progressif de sa population active, du secteur primaire vers le secteur tertiaire, en passant par le secondaire (déplacement désigné sous terme de transition économique). Le secteur agricole occupe de moins en moins de population active, au fur et à mesure que sa productivité augmente (progrès techniques, mécanisation...). L'exode rural s'amplifie, et le développement général des autres secteurs s'établit, absorbant une part de la croissance de la main d'œuvre. Au regard de leur niveau de développement, les PSEM semblent peu avancés dans leur transition économique, comme le montre le graphique suivant, issu des données de la Banque Mondiale.

Graphique 4 – Part de la population active agricole en fonction du PIB par tête en 2000



Source : Banque Mondiale

Effectivement, les productivités agricoles des PSEM sont faibles comparées au reste du monde. Les Pays Bas possèdent la productivité la plus élevée : un actif agricole génère plus de 49 000 dollars US constant 1995. Les plus faibles productivités sont observées dans les PVD (68 dollars constants US pour Djibouti). L'écart entre les pays à productivité les plus élevées et les moins élevées est presque de 1 000.

Les PSEM ont une productivité presque 10 fois inférieure à la moyenne européenne, et 3 fois inférieure à la moyenne mondiale (cf. Tableau 15).

Tableau 15 – Productivité agricole des pays en 2000

	Valeur ajoutée agricole par actif (dollars US constant 1995)
UE¹	29 528
PSEM²	2 168
USA	38 601
Canada	36 555
Chine	294
Éthiopie	141
Moyenne mondiale³	6 480

¹ : moyenne sur douze pays : Autriche, Belgique, Danemark, France, Allemagne, Grèce, Italie, Pays Bas, Portugal, Espagne, Suède, Royaume Uni

² : moyenne sur cinq pays : Algérie, Maroc, Syrie, Tunisie, Turquie

³ : moyenne sur 149 pays

Source : World Development Indicators

Ainsi, l'agriculture joue un rôle fondamental dans la transition économique. Pourtant, le transfert agriculture/industrie semble bloqué dans les PSEM, n'en témoigne leur niveau de développement, malgré la main d'œuvre excédentaire dans le secteur agricole.

Le rôle de l'agriculture dans la réduction de la pauvreté

D'après la FAO, la croissance agricole peut contribuer à la réduction de la pauvreté directement par l'augmentation du revenu des ménages agricoles et de l'offre d'emploi agricole. Elle favorise de façon indirecte la création de richesses dans les autres secteurs de l'économie nationale.

Des études relatives à la quantification des effets de la croissance agricole sur la réduction de la pauvreté dans les PSEM sont cependant rares (Touhami et Chaoubi, 1999 ; Touhami, 1999,1998). Certaines montrent que la croissance agricole a un effet significatif tant sur la pauvreté rurale qu'urbaine (en Inde, Ravallion et Datt en 1996 ; en Côte d'Ivoire, Kakwani, 1993 ; en Indonésie, Thorbecke et Jung, 1996). La Banque Mondiale a démontré que, quel que soit le type de politique retenu, un taux de croissance de 2,5% permet une réduction rapide de la pauvreté. Une politique favorisant le développement rural et agricole améliore le résultat⁷. Ainsi, des politiques favorables au développement agricole (investissements pour une modernisation, formation, diffusion de variétés plus productives...) et rural (développement des infrastructures, d'activités non agricoles en milieu rural...) peuvent contribuer, à moyen terme, à l'atténuation de la pauvreté avec des taux de croissance à la mesure des possibilités des pays.

Pourtant, d'autres études indiquent que les effets positifs de telles politiques sont limités dans le cas du maintien d'inégalités d'accès à la terre (en Inde, Bardhan, 1985 ; Gaiha, 1987, 1995 ; Ravallion et Datt, 2002 ; au Mexique, de Janvry, Sadoulet et Araujo, 2002).

Lopez, en 2001, indique alors que les principaux canaux au moyen desquels la croissance agricole contribue à la réduction de la pauvreté sont :

- une augmentation du revenu de la population agricole et plus particulièrement des petits agriculteurs et des ouvriers agricoles non qualifiés ;
- une augmentation de la production agricole entraînant une diminution des prix des biens alimentaires ;

⁷ Cf. Annexe 5.

- des effets en amont et en aval : développement de l'agro-industrie et des services para-agricoles.

En conclusion, l'accentuation de la pauvreté est due à la lenteur de la croissance économique agricole mais aussi à la reproduction des inégalités d'accès à la terre, à l'eau, aux capitaux et aux nouvelles technologies. La correction des inégalités d'accès aux facteurs de production (passant par une politique foncière pour un meilleur accès à la terre) permettrait de lutter plus efficacement contre la pauvreté. Cependant, l'un des problèmes inhérents à ces pays est le fort taux de chômage. Le secteur agricole ne pourra pas absorber tous les inactifs (sans compter le « chômage caché » actuel dans les zones rurales). Le développement d'autres secteurs économiques (comme de l'industrie à forte intensité de main d'œuvre, des services) reste nécessaire (cf. infra).

Le rôle environnemental de l'agriculture

L'agriculture produit de multiples externalités positives qui justifient l'élaboration de politiques spécifiques. En Europe, cette prise de conscience est de plus en plus forte, et de nombreuses aides agri-environnementales sont distribuées aux agriculteurs pour ces fonctions. Le développement du second pilier de la PAC consacre la reconnaissance de ces fonctions non marchandes de l'agriculture. Les évaluations économiques menées par la FAO grâce à la méthode des prix hédonistes et à l'évaluation contingente démontrent que trois rôles environnementaux ont été mis en évidence au Maroc⁸ :

- rôle de l'agriculture dans l'entretien et le façonnement du paysage en zones de montagne du Haut Atlas Occidental. Le prix de location des gîtes familiaux connaîtrait une augmentation de 14,5% lorsque les gîtes sont situés en montagne. Cela démontre bien l'importance économique du paysage montagnard.
- rôle de l'agriculture dans la production du paysage dans les régions semi-arides : les ménages citadins seraient prêts à payer 14 €/ménage/an pour la conservation du paysage.
- rôle de l'agriculture et de l'élevage dans le maintien de la biodiversité. Également, la révélation de la valeur économique sociale attribuée par les ménages citadins à la conservation de races locales a mis en évidence la demande sociale pour la conservation d'un patrimoine zoogénétique. Les valeurs des consentements à payer varient (selon les profils socioéconomique des ménages, leur degré de connaissance des races), mais le consentement à payer serait en moyenne de 16€/ménage/an pour le maintien de la biodiversité.

Bien souvent, ces externalités positives sont contrebalancées par la perception des externalités négatives caractérisant l'agriculture productiviste. Les pays du Sud de la Méditerranée commencent à en être conscients et instaurent des politiques soucieuses de l'environnement, afin de limiter l'expression des externalités négatives de l'agriculture et de valoriser au mieux les externalités positives.

Le rôle de l'agriculture dans le maintien de certains équilibres sociaux

L'agriculture a un rôle dans la distribution spatiale de la population et la régulation des flux migratoires. L'emploi dans l'agriculture continue à participer à la régulation des flux migratoires et joue sur l'équilibre rural/urbain en atténuant un exode rural massif vers les villes. Cela diminue les coûts sociaux inhérents à la congestion des zones urbaines (logements insalubres,

⁸ Cf. Khalil Alladi, 2003.

maladies, criminalité...). Également, l'agriculture de subsistance a permis le développement d'une organisation communautaire informelle, dotée d'une culture de solidarité et d'endurance, particulièrement importante dans des pays où la couverture sociale est très réduite.

Les PSEM dépendent beaucoup de l'UE pour les échanges, mais les protections douanières sont faibles, laissant à penser que l'impact de la libéralisation dans le cadre Euromed sera moins problématique que dans un cadre multilatéral. De même, les avantages comparatifs étant différents pour chaque pays, la logique bilatérale des accords Euromed semble justifiée. Cependant, compte tenu des données sur l'agriculture des PSEM, il est clair que le secteur agricole est important pour les PSEM, les soutiens internes en témoignent. Les impacts de la libéralisation agricole nécessitent donc une attention particulière. Des études économiques confirment les difficultés présagées à la libéralisation agricole, leurs résultats sont exposés en deuxième partie.

UNE LIBERALISATION AGRICOLE LOURDE DE CONSEQUENCES POUR LES PSEM

La plupart des accords d'association ont été aujourd'hui conclus, même si, pour certains, la mise en œuvre est retardée en attendant la ratification par les parlements des États membres. Le volet agricole a été le plus difficile à négocier. Même si les négociations sont spécifiques à chaque accord, quelques éléments sont communs à la majorité des accords :

- les démantèlements se font sur la base des flux historiques constatés (approche prudente), à l'exception de l'accord UE-Liban qui s'est conclu sur la base d'une liste négative (procédure « tout sauf... »), ce qui représente une libéralisation plus ambitieuse. Des clauses de rendez-vous permettent d'évaluer et d'ajuster les accords (tous les 4-5 ans) ;
- la progressivité du démantèlement ainsi que les contingents sont liés à la sensibilité des produits, qui est définie par les pays ;
- les produits très sensibles ne sont pas concernés. En effet, une zone de libre-échange au sens de l'OMC doit concerner au moins 90% des produits échangés (tous secteurs confondus). Ce qui laisse aux pays membres une marge relativement importante pour exclure les produits dit très sensibles, pour lesquels une libéralisation aurait des conséquences sociales négatives importantes.

Afin de justifier une modalité de libéralisation, plusieurs modèles sont utilisés afin de mettre en exergue les impacts de la libéralisation agricole au sein de la zone euro-méditerranée :

- un premier modèle, élaboré par le CEPII⁹, porte sur les impacts d'une libéralisation avec et sans agriculture ;
- un second, émanant du FEMISE¹⁰, traite d'une libéralisation unilatérale et bilatérale de l'UE ;
- un troisième, mis en place par la FAO¹¹, est plus sectoriel ; il est focalisé sur la libéralisation du secteur des céréales, compte tenu du rôle de ce secteur.

⁹ Centre d'Études Prospectives et d'Informations Internationales.

¹⁰ Forum Euro-Méditerranéen des Instituts Économiques.

¹¹ Food and Agriculture Organization.

Évaluation économique du partenariat Euromed avec et sans l'agriculture

Le CEPII (Centre d'Études Prospectives et d'Informations Internationales) a réalisé plusieurs simulations en retenant trois scénarios clés, sur la base du modèle multinational (MIRAGE) construit dans le cadre de la convention le liant avec la Direction de la Prévision et la Direction des Relations Économiques Extérieures :

- le premier scénario correspondrait à une libéralisation étalée sur 14 ans des importations de biens industriels des pays partenaires méditerranéens¹² (PSEM) en provenance de l'Union européenne. La libéralisation des importations de produits industriels de l'UE en provenance des PSEM est déjà effective. Néanmoins, la persistance d'obstacles aux échanges donne des tarifs douaniers non nuls mais faibles, qui seraient progressivement ramenés à zéro. Côté Méditerranée, le démantèlement des tarifs appliqués aux importations de produits industriels européens se ferait en 12 ans ;
- le deuxième scénario adjoindrait au premier l'hypothèse d'une libéralisation symétrique (UE-PSEM) de tous les échanges agricoles, à l'exception d'une liste négative de produits (blé, sucre, viande, lait, huiles) et ce à un rythme rapide (3 ans) ;
- le troisième scénario définirait une libéralisation de l'ensemble des produits industriels et agricoles (UE-PSEM).

Impacts de la libéralisation avec et sans agriculture sur l'UE

En raison du faible poids des PSEM dans le commerce extérieur de l'Union (environ 5 % des échanges totaux), les différents scénarios ne se traduiraient que par des effets marginaux pour l'UE. Les gains en bien-être social¹³ pour l'Union serait, dans les trois scénarios, de l'ordre de 0,1 point de PIB, au terme des 14 années de la simulation¹⁴.

Tableau 16 – Impacts des scénarios de libéralisation du CEPII, à t+14 ans

	Libéralisation industrielle		Libéralisation agricole sur liste		Libéralisation agricole totale	
	UE	PSEM	UE	PSEM	UE	PSEM
Bien être social	+0,12%	-0,85%	+0,11%	-0,77%	+0,12%	-0,62%
Exportations totales	+0,35%	+4,86%	+0,48%	+6,63%	+0,61%	+8,68%
Importations totales	+0,35%	+4,12%	+0,48%	+5,59%	+0,61%	+7,32%

Source : DP-DREE-CEPII, 2002

Impacts de la libéralisation avec et sans agriculture sur les PSEM

De leur côté, les PSEM accuseraient une perte en bien-être social comprise entre 0,6 et 0,9 point de PIB dans les trois scénarios, mais moins accusé lorsque la libéralisation industrielle est accompagnée d'une libéralisation agricole.

¹² Parmi les PSEM, seuls la Turquie, le Maroc, l'Algérie, la Tunisie, l'Égypte et la Libye sont envisagés dans la simulation.

¹³ Le bien-être social mesure la somme des gains des producteurs (accroissement des profits) et des gains des consommateurs (gains en pouvoir d'achat).

¹⁴ Cf. Annexe 2.

Le PIB européen étant dix fois supérieur au PIB des PSEM en moyenne, la variation agrégée de bien être mondial resterait donc positive dans tous les scénarios. Les barrières tarifaires pour les produits industriels ont déjà été démantelées en majeure partie pour l'UE alors qu'elles ne l'ont pas été pour les PSEM. La perte serait cependant moins accusée dans les scénarios 2 et 3, lorsque la libéralisation bilatérale concerne également le secteur agricole. En fin de période, au terme de 14 années de transition, il semblerait que la perte globale que subissent les PSEM s'atténuerait très légèrement (de l'ordre de 0,1 point de PIB dans chaque scénario). Cela s'expliquerait par une légère remontée du PIB en toute fin de période. Celle-ci proviendrait de la lenteur avec laquelle, dans l'analyse du CEPII et conformément aux faits stylisés généralement constatés, le capital « migrerait » d'un secteur à l'autre, pour s'adapter aux nouvelles opportunités de profit liées à la libéralisation. L'effet sur le PIB serait positif : selon les scénarios, il serait de +0,19%, +0,28% et +0,5%.

Alors que les échanges de l'Union européenne ne seraient que très marginalement affectés dans les trois scénarios, les exportations et les importations globales des PSEM pourraient respectivement augmenter de 5% et 4% dans le scénario 1, de 7% et 6% dans le scénario 2 et de 9% et 7% dans le scénario 3¹⁵. Étant donnée l'asymétrie de l'accord industriel, l'augmentation des exportations se réaliserait sur tous les marchés, alors que l'augmentation des importations profiterait seulement à l'UE et aux PECO, d'où un effet plus fort sur les exportations que sur les importations.

Tableau 17 – Impact de la libéralisation sur les échanges des PSEM

	Libéralisation industrielle	Libéralisation agricole sur liste	Libéralisation agricole totale
Exportations globales	+5%	+7%	+9%
Importations globales	+4%	+6%	+7%
Exportations agroalimentaires		+64%	+108%
Importations agroalimentaires		+27%	+70%

Source : DP-DREE-CEPII, 2002

Pour les produits agroalimentaires, les augmentations de commerce seraient beaucoup plus significatives dans les scénarios 2 et 3. Les exportations et les importations agroalimentaires des PSEM pourraient respectivement augmenter de 64% et 27% dans le scénario 2 et de 108% et 70% dans le scénario 3, au terme des 14 années de démantèlement. Malgré cette plus forte hausse des exportations que des importations, les producteurs seraient perdants dans leur ensemble : les exportations se réaliseraient surtout dans le secteur des fruits et légumes, par les grandes exploitations exportatrices, alors que les importations seraient relatives au secteur vivrier (céréales, lait, viande). Ces producteurs de produits de base, qui représentent la majorité des agriculteurs, seraient affectés par les importations.

Étant donné l'importance des échanges et l'asymétrie de la situation actuelle, les conséquences de la libéralisation des secteurs entre UE et PSEM sembleraient mineures pour l'UE et négatives pour les PSEM. La libéralisation agricole permettrait pourtant de rendre moins négatifs les effets de la libéralisation pour les PSEM.

¹⁵ Pour rappel, les importations sont presque 1,7 fois plus importantes que les exportations. La comparaison des pourcentages est donc délicate.

Les limites du modèle du CEPII

Les résultats de l'analyse du CEPII ne sont pas surprenants. Les principaux gains de la libéralisation dans ce type d'exercice seraient liés à l'accès au marché des pays partenaires. Or, ces gains seraient limités pour les PSEM puisque ceux-ci bénéficieraient d'ores et déjà dans l'industrie d'un accès à droit zéro au marché européen. En outre, un tel exercice de simulation prospectif est par nature entaché de nombreuses limites inhérentes aux hypothèses sous-jacentes. Par exemple, dans le modèle développé par le CEPII, la productivité des facteurs est supposée constante dans le temps pour chacun des pays. Si ce type d'hypothèse ne pose pas de difficultés lorsque les marchés sont suffisamment concurrentiels pour que les firmes aient été incitées, dès avant la libéralisation, à faire des efforts suffisants de productivité, ce n'est clairement pas le cas des PSEM.

Pour ces pays, les gains les plus importants de la libéralisation seraient à attendre d'une amélioration de l'efficacité productive des entreprises, elle-même liée à la réorganisation des structures économiques et sociales¹⁶. La diminution de telles inefficacités productives et des rentes des importateurs permettrait de libérer des capitaux et de réorienter l'investissement vers des secteurs plus productifs. Or si l'ouverture commerciale est une condition nécessaire, il n'est pas sur qu'elle soit suffisante pour provoquer ces effets vertueux.

Évaluation économique du partenariat Euromed : libéralisation unilatérale et bilatérale

Le modèle utilisé pour évaluer les impacts de la libéralisation est fondé sur les modèles de Matrice de Comptabilité Sociale¹⁷ du FEMISE. Il détermine l'impact de la suppression des tarifs douaniers équivalents sur les exportations des PSEM, sur le PIB, et sur l'emploi pour deux scénarios :

- la libéralisation unilatérale : seule l'UE procède à une réduction proportionnelle en cinq ans des tarifs douaniers des produits agricoles ;
- la libéralisation bilatérale complète sans mesure d'accompagnement : les deux zones procèdent à un démantèlement des tarifs douaniers en cinq ans.

La libéralisation unilatérale de la part de l'UE

Impacts d'une libéralisation unilatérale de la part de l'UE sur les PSEM

La libéralisation permettrait une intensification des exportations selon les avantages comparatifs. L'UE pourrait approvisionner les PSEM en céréales, oléagineux, lait, viandes et sucre, et les PSEM l'UE en fruits, légumes, huiles d'olives et poissons, mettant en évidence les protections tarifaires et non tarifaires (quotas, périodes) efficaces de la part de l'UE. Par exemple, les exportations agricoles marocaines seraient censées augmenter de 27% et égyptiennes de 23%.

¹⁶ L'ouverture à la concurrence devrait entraîner un processus d'adaptation par nature très proche du processus de transition à l'œuvre dans les PECO.

¹⁷ Cf. Annexe 3.

Tableau 18 – Croissance des exportations des PSEM vers l'UE en valeur suite à une suppression des tarifs douaniers de l'UE en cinq ans

	Maroc	Turquie	Égypte	Tunisie
Fruits	+53%		+28%	
Légumes	+20%		+28%	
Sucre, confiserie	+14%		+16%	
Poissons		+40%		
Vins		+12,8%		
Huile d'olive		+20,2%		+80%

Source : FEMISE, 2001

L'augmentation du PIB induite par la hausse des exports serait modeste : entre 0,5 et 4,4 points. Cependant, ces valeurs sont à relativiser : elles représentent une amélioration notable, supérieure à celle occasionnée par l'aide européenne au développement de la zone. A titre d'illustration, l'aide officielle nette au développement de l'UE vers les différents pays en 1998 représentait 0,6% du PIB marocain, 0,24% du PIB égyptien, 0,6% du PIB tunisien.

Tableau 19 – Impact d'une suppression des tarifs douaniers de l'UE en cinq ans

	Maroc	Turquie	Égypte	Tunisie
% Δ(exports)/PIB	+1,4%	+2,3%	+3,3%	+0,4%
% Δ(VA totale)/PIB	+1,5%	+4,4%	+3,9%	+0,5%
Nombre d'emplois créés	+115 000	+23 000	+16 650	+67 000
En % de la population	+0,35%	+0,03%	+0,02%	+0,67%

Source : FEMISE, 2001

La suppression des tarifs douaniers aurait des conséquences en terme d'emploi. Là aussi, rapporté à la population totale, le nombre d'emplois créés serait faible (entre 0,02 et 0,7% d'après le tableau 3). De plus, ces pays sont particulièrement affectés par le problème de chômage (taux de chômage de 12,5% au Maroc en 2001 et de 15% en Tunisie).

Les gagnants seraient donc les producteurs de cultures d'exportation. Les producteurs de l'agriculture traditionnelle des PSEM ne bénéficieraient pas de l'ouverture. Cette dernière catégorie pourrait même voir sa situation se dégrader : les conflits autour de l'eau s'intensifieraient face à l'augmentation de la production agricole et tant qu'aucune politique optimisant l'usage de l'eau ne sera mise en place.

Les consommateurs des PSEM ne verraient pas leurs prix alimentaires modifiés car la libéralisation unilatérale n'induirait pas de baisse des prix des produits de base importés. Cependant, en favorisant l'emploi, ce scénario pourrait avoir un impact positif sur la pauvreté.

Impacts d'une libéralisation unilatérale de la part de l'UE sur l'UE

La libéralisation aurait un impact modéré sur l'économie de l'UE, mais il affecterait de manière inégale les pays européens. Selon les similitudes climatiques, les pays de l'UE qui sembleraient les plus affectés par un développement des échanges méditerranéens en fruits, légumes et olives seraient en premier lieu l'Espagne, la Grèce, l'Italie, le Portugal et la France. Le développement des exportations des PSEM (+27% pour le Maroc, +23% pour l'Égypte) correspondrait à une augmentation de concurrence directe pour les productions de ces pays. La croissance cumulée en cinq ans des exportations prévue équivaldrait à plus de 11% en moyenne du commerce intra

UE, soit +2,1% annuel. En se concentrant sur les cinq pays méditerranéens de l'UE, la croissance des exportations des PSEM représenterait 4,85% des échanges intra européens agricoles comme le montre le tableau suivant.

Tableau 20 – Impact de la libéralisation agricole sur les pays méditerranéens de l'UE

	Croissance des importations des pays européens en provenance des PSEM rapportées aux échanges intracommunautaires	Croissance des importations des pays européens en provenance des PSEM rapportées aux échanges intracommunautaires des seuls pays méditerranéens de l'UE (Espagne, Italie, Grèce, Portugal, France)
Poissons et crustacées	1,85 %	6,36 %
Plantes*	0,21 %	1,42 %
Légumes	1,89 %	3,92 %
Fruits	3,42 %	5,39 %
Total agriculture	2,09 %	4,85 %

Unité : en % annuel

* : plantes exportées avec l'ensemble du système végétatif tubercules, racines..., à l'opposé des fleurs coupées

Source : FEMISE, 2001

Au niveau agrégé, les secteurs des fruits et de la pêche seraient les plus touchés (la croissance des exports des PSEM représente 3,42% et 1,85% des échanges intra-UE), et ce d'autant plus si l'on considère uniquement les pays méditerranéens de l'UE. Ces secteurs sont les moins subventionnés par la PAC. En moyenne annuelle, les fruits et légumes ont représenté 16% de la production agricole de l'Union, mais n'ont reçu que 4,5% des fonds FEOGA-Garantie. En revanche, les consommateurs européens profiteraient de prix bas, à condition qu'il n'y ait pas de captation de la rente par le commerce.

La libéralisation bilatérale complète sans autre mesure en zone euro-méditerranéenne

Impacts d'une libéralisation bilatérale complète sur les PSEM

Il est couramment dit que le mouvement global de libéralisation impulsé par l'OMC provoquerait une remontée des prix internationaux des produits de base suite à la diminution progressive des soutiens internes.

Cependant, sur le marché domestique des PSEM, la baisse des droits d'importations orienterait les prix domestiques à la baisse.

Le résultat net de la libéralisation bilatérale sur les prix domestiques dépend donc à la fois de l'importance des soutiens internes des pays et de l'importance des droits d'importation.

Le FEMISE pressent une baisse des prix, le démantèlement tarifaire (donc la diminution des droits d'importation) aurait un impact plus grand que la diminution des soutiens. L'effet négatif sur les producteurs, étant donné les fortes baisses prix, devrait toutefois être compensé par l'effet positif ressenti par les consommateurs et la baisse des dépenses publiques permise par la suppression des subventions à la production et à la consommation de produits de base. Cependant, l'ensemble de l'économie risquerait d'être affecté par la disparition d'emploi dans le milieu rural.

Les exploitations chargées de produire des denrées de bases, et souvent autosuffisantes, seraient alors amenées à disparaître face à la concurrence des productions européennes. La disparition de

ces petites exploitations serait problématique. Le dualisme observé dans l'agriculture pourrait être aggravé. Les zones les moins productives risqueraient d'être marginalisées et les zones les plus fertiles intensifiées, au risque de provoquer des déséquilibres territoriaux et des migrations internes et externes, et une augmentation de la pression sur les ressources naturelles. Pour les PSEM, les impacts de la libéralisation sembleraient donc négatifs pour les catégories déjà les moins aisées : les producteurs traditionnels. Les consommateurs et les secteurs industriels seraient favorisés. Les producteurs de fruits et légumes bénéficieraient d'un accès plus large au marché et seraient également gagnants.

Impacts d'une libéralisation bilatérale sur l'UE

Pour l'UE, les producteurs méditerranéens des fruits et légumes seraient affectés comme dans le scénario 1, mais les producteurs de produits de base auraient un accès plus large au marché des PSEM. Les consommateurs bénéficieraient de prix à la baisse sur les fruits et les légumes, sauf captation de la rente par le commerce.

L'effet net sur les prix domestiques des PSEM pourrait devenir positif et s'avérer bénéfique pour le producteur, si la hausse des cours mondiaux est suffisante. Cela dépendrait de la baisse des subventions octroyées par les pays industrialisés à leurs exportateurs. Les ajustements seraient moindres dans les PSEM en cas de libéralisation multilatérale, puisque la hausse des cours mondiaux serait plus forte, pouvant dès lors compenser le démantèlement tarifaire.

Le Tableau 21 ci-dessous résume la position de chaque acteur.

Tableau 21 – Les gagnants et les perdants de la libéralisation

	PSEM		UE	
	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 1	Scénario 2
Prix domestiques	0	-	-	-
Producteurs produits de base	0/-	--	0	++
Producteurs fruits et légumes	+	+	-	-
Consommateurs	+	+	+	+

Scénario 1 : libéralisation unilatérale

Scénario 2 : libéralisation bilatérale complète, sans mesure d'accompagnement

La libéralisation des céréales au Maroc

Étant donné le rôle particulier des céréales dans la constitution du panier alimentaire des PSEM et en tant qu'intrants dans la production d'animaux, une attention particulière doit être apportée à la libéralisation des céréales. La FAO a alors testé, à partir d'un modèle d'équilibre général calculable, différentes options de libéralisation du commerce extérieur et des céréales au Maroc :

- un scénario illustre la suppression de la subvention à la consommation sur la farine de blé tendre (S1) ;
- un autre cumule la suppression de la subvention à la consommation sur la farine de blé tendre (S1) et la suppression des protections douanières sur le blé tendre (S2) ;
- le dernier scénario (S3) est le scénario de libéralisation de toute la filière des céréales.

La suppression de la subvention à la consommation sur la farine de blé (S1) qui représentait 40% des prix induirait une augmentation des prix à la consommation. Il en résulterait des

diminutions des dépenses de l'État, de la consommation privée et des importations agricoles. Ainsi, la balance commerciale agricole s'améliorerait (4,6%).

La libéralisation des importations de céréales dans les scénarios (S2) et (S3) accompagnerait la suppression de subvention à la consommation et des obstacles tarifaires. Ce scénario se traduirait par une diminution des prix. Ainsi, l'effet dépressif sur les prix de la suppression des obstacles tarifaires aurait plus de force que l'augmentation induite par la suppression des subventions à la consommation. Il en résulterait des augmentations des importations agricoles. Le déficit de la balance commerciale agricole se creuserait, s'élevant à 17,6% et 33,5% pour (S2) et (S3), par rapport à (S0), ce qui contribuerait à accentuer le déficit commercial global. Inversement, une amélioration de la balance commerciale non agricole pourrait s'observer grâce à l'augmentation du taux de change, d'où une réduction du déficit de 3,5% et 9,6%. Cependant, l'amplitude de cette amélioration ne semblerait pas suffisante pour compenser l'impact négatif de l'augmentation des importations sur la balance commerciale globale.

Tableau 22 – les scénarios de libéralisation des céréales au niveau macroéconomique cas du Maroc, en % par rapport à S0 (1998)

Agrégat	Scénario			
	S0	S1	S2	S3
Taux change	1	-0.28	1.35	2.88
Produit intérieur brut	326023	-0.26	1.15	2.28
Dépenses de l'État	83704	-0.27	1.22	2.48
Recettes de l'État	98362	0.83	0.46	1.19
Consommation privée	213713	-0.26	1.15	2.30
Exportations totales	90523	-0.63	2.67	5.82
Importations totales	101935	-0.60	2.53	5.49
Exportations agricoles	14883	0.27	4.10	6.04
Importations agricoles	25524	-1.76	9.71	17.49
Balance commerciale agricole	-10641	-4.60	17.57	33.49
Exportations non agricoles	75640	-0.48	0.76	2.23
Importations non agricoles	94808	-0.07	-0.10	-0.16
Balance commerciale non agricole	-19168	1.53	-3.47	-9.57

S0 = Situation initiale (1998)

S1 = Suppression de la subvention sur la farine nationale de blé tendre (FNBT)

S2 = S1 + Suppression des protections douanières sur le blé tendre

S3 = Libéralisation de la filière des céréales : S0 + S1 + S2

Source : Doukkali (2003)

Le retrait de la subvention de la consommation (scénario S1) se traduirait par une augmentation des prix à la consommation des produits céréaliers qui pénaliseraient les ménages. Les agriculteurs seraient particulièrement touchés, étant donné le poids prépondérant des céréales dans les quantités consommées par les ménages agricoles (65%).

Concernant l'impact détaillé en fonction des types de ménages, quatre types de ménages ont été identifiés : ouvrier ou exploitant agricole possédant une petite exploitation agricole, une moyenne, une grande puis les ménages urbains. L'impact de la libéralisation du commerce des céréales est alors étudié au travers de deux scénarios supplémentaires :

- le scénario (S4) correspond à une réduction conjointe de la protection des céréales et de la subvention à la consommation de la farine de blé tendre de 50% ;

- le scénario (S5) correspond à une réduction conjointe de la protection des céréales et de la subvention à la consommation de la farine de blé tendre de 100%.

Le modèle de Doukkali montre que la production de céréales diminuerait (-21% pour S4 et -41% pour S5) et leur consommation augmenterait (+6,7% pour l'ensemble de la population). La baisse des prix permise par la libéralisation commerciale sur-compenserait la hausse des prix à la consommation induite par la suppression des subventions. Il en résulterait une amélioration de la situation des urbains mais une diminution des revenus des ménages agricoles, comprise entre -2,5% et -5,4%. Les exploitants détenant une exploitation moyenne seraient les plus touchés, compte tenu de la part importante que représentent les revenus d'origine agricole par rapport au revenu total.

Tableau 23 – Impact de la libéralisation des céréales sur le revenu des ménages au Maroc en % de variation par rapport à la situation S0 (1998)

	S4	S5
Revenu des ménages sur petite exploitation	-2,5	-3,8
Revenu des ménages sur moyenne exploitation	-3,5	-5,4
Revenu des ménages sur grande exploitation	-2,6	-3,8
Revenu des ménages urbains	1,1	2,4

Source : Doukkali (2003)

Dans ces scénarios, l'impact d'une libéralisation agricole est grand pour les PSEM et se révèle mineur pour les pays de l'UE. Cela amène à réfléchir sur la gestion du processus de libéralisation, afin de limiter les pertes sociales dans les pays du pourtour méditerranéen. De plus, les problèmes structurels de la modernisation de l'agriculture ne sont pas résolus. La libéralisation ne s'inscrit pas dans un cadre de développement rural durable. On peut penser que les inégalités déjà existantes dans les PSEM seraient renforcées entre producteurs de produits de base et d'exportation, exacerbant les inégalités sociales, territoriales et la pression sur les ressources naturelles. De l'autre côté de la Méditerranée, les producteurs européens de fruits et légumes refuseront de supporter le coût de la libéralisation.

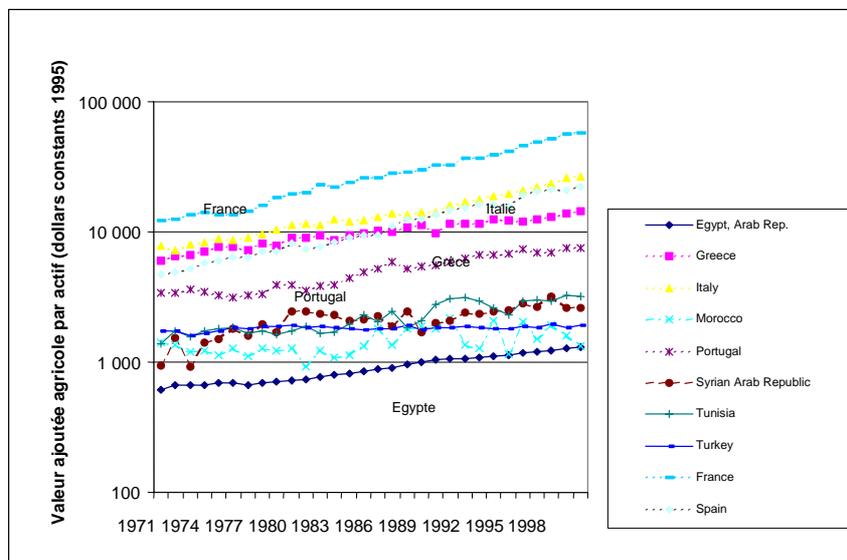
LA NÉCESSITÉ D'UN ACCOMPAGNEMENT ET D'UNE PROGRESSIVITÉ DANS LA LIBÉRALISATION AGRICOLE EUROMED

A première vue, les pays de l'UE du Sud ont les mêmes conditions naturelles que les PSEM. Pourtant, l'écart en terme de productivité s'est creusé entre rives Nord et Sud de la Méditerranée. Dans les années 1970, la création de valeur ajoutée par actif était quasiment la même pour l'ensemble des pays méditerranéens. Au fur et à mesure, les pays européens ont augmenté leurs valeurs ajoutées, alors que celles des PSEM sont restées très similaires à celles des années 1970, comme le montre le Graphique 6 page suivante.

En 1970, le rapport en terme de productivité agricole entre pays UE et PSEM était de 1 à 2 : en France, pays le plus performant des pays d'Europe du Sud, la valeur ajoutée par travailleur s'élevait à plus de 12 000 dollars constants 1995, moitié moins pour l'Algérie et l'Égypte, PSEM les moins performants. En 2000, le rapport est dorénavant de 1 à 30.

La différence s'explique sans doute par la mise en place de la PAC et un développement économique général plus rapide en Europe.

Graphique 6 – Évolution de la valeur ajoutée agricole par actif dans le bassin Méditerranéen (échelle logarithmique)



Source : World Development Indicators

Un développement agricole global

En terme de politique agricole, les pays du pourtour méditerranéen ont connu une évolution très différente. Bien que les politiques agricoles définies dans les années 50 au sein de l'UE ou de chaque PSEM étaient fondées sur de mêmes objectifs (augmentation de la productivité pour une autosuffisance alimentaire, élévation de la productivité du travail agricole), les écarts de productivité par travailleur se sont creusés (comme démontré ci dessus). Au Nord, des excédents structurels sont apparus, alors qu'au Sud une forte dépendance alimentaire s'est fait ressentir. Enfin, les producteurs marginaux ont connu des sorts différents : au Nord, ils ont été intégrés au sein de groupes plus productifs, ou ils sont sortis du secteur agricole, ou encore ils ont pratiqué une double activité maîtrisée. Au Sud, ils se sont orientés vers des stratégies de survie, d'où toutes les micro-exploitations, non rentables économiquement, mais permettant d'atteindre une certaine sécurité alimentaire et de limiter le chômage. Ces pays n'ont pas connu de « révolution verte »¹⁸.

Au Nord, cette situation résulte de la mise en place de la PAC. Cette politique a favorisé des changements structurels (remembrement, renforcement des structures en aval et en amont de l'agriculture), et a joué sur les facteurs de productivité. La mise en place de telles politiques n'a pas encore été réalisée dans les PSEM. Généralement, quand elles existent, les politiques agricoles ne sont pas cohérentes et n'œuvrent pas pour un objectif de long terme. Dans les PSEM, l'agriculture semble être en retard dans sa fonction de développement. En effet, le développement des pays passe par une phase agricole : une transition réussie suppose un flux continu de ressources de l'agriculture vers les autres secteurs¹⁹. En conséquence, des politiques nationales devraient accompagner la libéralisation afin de lancer une dynamique de développement agricole des PSEM.

¹⁸ Formidable accroissement de productivité agricole commençant dans les années 1960 dans de nombreuses zones, grâce à la technologie.

¹⁹ On se reportera sur ce point à la théorie du surplus de l'économie politique classique d'A. Lewis, reprise par des néoclassiques comme D. W. Jorgenson, M. P. Todaro ou des keynésiens (L. Taylor...).

L'ensemble de la production agricole est à stimuler

L'encouragement vers une spécialisation unique des PSEM pour les cultures traditionnellement exportées vers l'UE n'est pas à promouvoir. En effet, la façon dont la libéralisation encouragerait le développement des cultures traditionnelles d'exportation est à relativiser. Les avantages comparatifs reculent. Le potentiel d'exportation de fruits et légumes des PSEM devrait diminuer, afin d'assurer l'approvisionnement du marché intérieur en forte croissance suite aux évolutions démographiques, aux changements de consommation et aux limitations naturelles de production. A long terme avec le développement économique, l'avantage comparatif en terme de coût salarial devrait progressivement s'atténuer. Enfin, le développement des cultures de fruits et légumes a tendance à générer des pressions environnementales fortes. Ces cultures nécessitent des intrants (engrais, insecticides, eau...) et ces grandes exploitations, dotées de moyens financiers, utilisent ces intrants sans considérations environnementales.

Il s'agirait d'orienter ces pays sur des créneaux spécifiques pour lesquels la demande de l'UE est forte, et avec une forte valeur ajoutée. Par exemple, les productions de fleurs, d'abricots préparés, de piments, d'olives préparées, de noisettes, pourraient être développées, la demande étant ici croissante en UE. Également, les productions biologiques ou associées à un terroir (Indications Géographiques Protégées, Appellations d'Origine Contrôlées) permettraient une meilleure valorisation de la production. Les conclusions de la conférence ministérielle euro-méditerranéenne sur l'agriculture à Venise mais également les rapports de l'Assemblée parlementaire vont dans ce sens et encouragent le transfert de connaissances sur les normes et la qualité de l'UE vers les PSEM. Cependant, ces créneaux sont restreints et ne suffiront pas au développement des pays.

Également, la demande européenne de fruits et légumes s'intensifie en Europe, et, l'hiver, les consommateurs européens sont prêts à payer chers leurs produits frais alors que la production européenne est faible. Une réelle opportunité est alors offerte pour les producteurs des PSEM, disposant d'une plus grande période de production sur les produits frais que les producteurs européens. Les différents calendriers de production permettent de démontrer d'importantes zones de complémentarité. Pour les produits sensibles, l'idée d'une marque transfrontalière, associée au terroir méditerranéen spécifique pourraient permettre à l'ensemble de la zone de profiter d'une plus grande valeur ajoutée.

Cependant, malgré l'élargissement, les perspectives d'expansion du marché européen sont limitées, face à une stagnation prévisible de la demande, résultant d'un ralentissement de la croissance démographique et d'une concurrence avec les européens du Sud. Le marché européen traditionnel reste donc un enjeu mais il s'agirait de trouver des débouchés pour les productions traditionnelles dans des marchés tiers (pays du Golfe, États-Unis...).

Compte tenu du rôle social, économique et territorial des producteurs de céréales, viandes et lait (produits de base) des PSEM, les PSEM ne peuvent accepter la disparition de ces exploitations. Le maintien des exploitations permettrait une occupation harmonieuse du territoire. Les produits de base sont fournis par une majorité d'agriculteurs incapables d'affronter la concurrence. A court terme, et en l'absence d'alternatives immédiates plus efficaces pour l'amélioration de la sécurité alimentaire, des subventions à la production et le maintien de protections douanières efficaces semblent nécessaires. Cela permettrait une meilleure adaptation des pays au libre-échange.

Néanmoins, compte tenu de leurs désavantages comparatifs, ces exploitations devraient supporter une restructuration. Compte tenu de la rareté des ressources en eau, les PSEM ont intérêt à encourager des produits nécessitant le moins d'eau possible. Contrairement au sens commun, les produits de base (céréales, lait, viandes, sucre, riz) ne sont pas moins

consommateurs d'eau que les fruits et légumes. Certes, le poids relatif du coût de l'eau dans la production d'une tomate est plus important que dans le coût total de production d'une céréale. Mais la tonne de blé nécessite une plus grande quantité d'eau qu'une tonne de tomates. A long terme, il faudrait alors limiter les productions domestiques de produits tels les céréales, lait, viandes, sucre ou riz et favoriser les productions de fruits et légumes, plus en accord avec les contraintes environnementales, moins consommatrices d'eau.

Cette option de renforcement des capacités agricoles peut avoir des répercussions négatives : la recherche d'une meilleure productivité peut conduire à l'exploitation de terres marginales et entraîner des dommages environnementaux considérables sauf pratiques culturales appropriées de la « deuxième révolution verte ». Il s'ensuit une augmentation de l'état de pauvreté et d'insécurité alimentaire à moyen et long terme, sauf pratiques culturales de la deuxième révolution verte. Le recours à l'importation en permettant de réduire la mise en culture des terres fragiles et d'épargner celles qui sont totalement impropres à être exploitées préserverait alors les capacités productives agricoles futures du pays et contribuerait à la stabilisation de la production agricole.

Concernant la forte demande en protéines d'origine animale et les avantages qu'ont ces pays en aquaculture, il s'agirait alors d'encourager le développement de l'aquaculture, d'autant plus que ces pays importent actuellement (en particulier l'Égypte). Compte tenu des taux de croissance démographique projetés, la demande ne pourra qu'augmenter. La sécurité alimentaire ne serait qu'améliorée et les exportations pourraient constituer une source de revenus. Évidemment, il s'agirait de développer l'aquaculture de manière durable, en veillant à la qualité d'eau des bassins, les techniques de gestion des sites protégeant les côtes et les terres. Les recherches halieutiques doivent donc être orientées vers une augmentation de la production et une réduction des coûts de production mais également une protection de l'environnement.

La modernisation des structures d'exploitation

Face aux contraintes naturelles et au besoin croissant en produits agricoles, il serait impensable de projeter une augmentation des surfaces cultivées : selon la FAO, la superficie exploitée ne devrait s'accroître que de 0,05 ha/hab couvrant dès lors 80,5 millions d'ha en 2010, alors qu'elle se chiffre à 0,26 ha/hab en moyenne sur 1988-90 s'étendant sur 76,5 millions d'ha. L'augmentation de la production pourrait s'établir uniquement grâce à l'amélioration des rendements et l'extension des surfaces irriguées.

De ce fait, il s'agirait de pallier les contraintes naturelles, en luttant contre la sécheresse et la désertification grâce à la recherche agronomique vers des espèces plus adaptées (par exemple, des plantes résistantes à la sécheresse et à la salinité) et des méthodes plus économes en eau, indissociables d'un encouragement à la formation pour le plus grand nombre d'agriculteurs.

Par ailleurs, des systèmes d'assurance contre les risques de la sécheresse (comme il existe au Maroc) mériteraient d'être généralisés dans cette zone. Les conséquences des aléas climatiques pourraient être atténuées et les fluctuations des revenus agricoles seraient moins fortes.

Également, les contraintes structurelles liées au morcellement des exploitations pourraient être limitées par un remembrement efficace. Les politiques actuelles de structure et d'aides aux investissements tentent de résoudre les problèmes de morcellement des parcelles et de forts endettements. En Tunisie, une vague de remembrement a été lancée. Des programmes de désendettement grâce à une annulation des dettes des agriculteurs sont mis en place, ainsi que des programmes d'accès au crédit. Malgré ces progrès, il n'en subsiste pas moins que la politique foncière se doit d'être améliorée, en clarifiant les droits de propriété et permettant aux exploitants de développer des projets à long terme fondés sur le crédit. En particulier, les

étrangers devraient être autorisés à être propriétaires de terres agricoles, ce qui permettrait d'attirer les investissements étrangers.

La prise en compte de la durabilité

Cette notion de développement durable est mise en exergue dans les conclusions de la conférence de Venise, qui l'inscrit au programme du partenariat euro-méditerranéen en privilégiant les transferts et savoir-faire entre les deux zones, le dialogue et la mise en place de coopérations institutionnalisées transfrontalières dans le domaine du développement rural ainsi qu'une utilisation raisonnée des ressources naturelles.

En l'occurrence, la prise en compte de l'environnement devrait être plus grande dans les politiques nationales (biodiversité, migration de la population vers les côtes, désertification, fragilité des sols et aléas climatiques...). La gestion actuelle des ressources naturelles se préoccupe essentiellement de la gestion de l'eau en situation d'urgence. Les gouvernements financent en grande partie les travaux hydrauliques, mais se concentrent surtout sur les grands chantiers dont les impacts environnementaux sont mitigés. Par exemple, les dépenses hydrauliques représentent 53% du budget d'investissement du ministère de l'Agriculture marocain, dont 43% pour la grande hydraulique. On peut ainsi déplorer le manque d'encouragement aux travaux individuels d'hydraulique performants, évitant le gaspillage d'eau.

Contre les méfaits engendrés par la sécheresse, les plans d'actions se résument souvent à des plans d'urgence, gérant principalement l'approvisionnement en eau potable et en vivres, ainsi qu'en fourrages. Pourtant, il s'agirait d'intégrer la sécheresse dans un cadre de gestion de long terme afin de réduire les risques et les vulnérabilités extrêmes. En l'occurrence, une attention particulière doit être donnée à la préservation des ressources naturelles. Le développement de l'agriculture doit être orienté vers une diminution de la consommation d'eau. Cela nécessite un investissement dans des matériels et des techniques permettant une moindre application hydrique : investissements en petite hydraulique, amélioration des structures de distribution... Une politique de tarification de l'eau serait à mettre en place pour sensibiliser les usagers à la rareté de la ressource. De même, le développement de l'aquaculture doit se réaliser en respect avec l'environnement.

Concernant la lutte contre la désertification, la plupart des pays préparent un Plan National d'Action, motivant la gestion des sols et du couvert végétal, mais les résultats ne sont pas convaincants.

Ces politiques de gestion des ressources naturelles sont à renforcer. Des aides financières et techniques de l'UE pourraient être développées dans le cadre du futur partenariat avec l'UE.

Les politiques de développement rural

L'insertion de la sphère agricole dans les circuits économiques apparaît de plus en plus dans les plans nationaux et paraît astucieuse. Les activités connexes de l'agriculture pourraient permettre une diversification réalisable à court terme, par l'essor des secteurs de l'amont et de l'aval. Cette diversification pourrait être l'œuvre des agriculteurs eux-mêmes ou de nouveaux acteurs du secteur rural. Elle permettrait une meilleure efficacité du secteur agricole et une dynamisation du tissu rural. Par exemple, les États auraient intérêt au développement des entreprises de machinisme, des laboratoires certifiant la qualité, des entreprises de stockage, de logistique, de première transformation et de conditionnement, et du tourisme rural.

Le Maroc opte pour une stratégie de développement rural à l'horizon 2020 cherchant à dynamiser l'agriculture grâce à un développement rural global. Le but est de fixer les

populations rurales dans leur milieu et d'éviter un exode massif vers les villes. Malgré le retard pris par rapport aux objectifs initiaux, des progrès ont été réalisés : installation de réseau d'électricité, d'eau potable, diminution du taux d'analphabétisme dans le monde rural de 75 à 60%.

De même, en Algérie, le ministère de l'Agriculture et du Développement Rural, récemment créé, planifie aussi un développement rural intégré.

En Turquie, les ambitions sont fortes : accroître les revenus et les niveaux de vie dans les zones rurales en y encourageant tous les types d'activité et en recherchant la participation des populations locales.

Les politiques attentives aux populations susceptibles d'être fortement pénalisées

Des politiques publiques capables d'atténuer les effets de différenciation sociale, de concentration économique et territoriale et de dégradation des ressources naturelles devraient être instaurées. La suppression des subventions à la consommation devra être progressive.

Et même au niveau régional, l'ouverture des frontières permettrait de renforcer les positions déjà acquises : les pays disposant d'une organisation commerciale en profiteraient (Maroc, Turquie et Israël), tandis que l'accès au marché mondial resterait difficile pour les autres (Algérie...). Effectivement, la première partie a énoncé l'hétérogénéité pour les pays, en fonction de leur solde agroalimentaire et leurs avantages comparatifs. Les conséquences de la libéralisation pour le Turquie et le Maroc, qui sont exportateurs nets, et ceux qui sont lourdement déficitaires (Égypte et Algérie) pourraient être différentes, comme celles concernant les autres pays, plus faiblement déficitaires sur le plan agroalimentaire. Des études d'impacts pour chaque pays devraient donc être initiées, afin de proposer des politiques nationales adéquates à la situation de chaque pays.

En Europe, les producteurs de fruits et légumes, ressentant déjà une discrimination en termes de subventions accordées par rapport à la valeur ajoutée produite, refuseront de supporter le coût de la libéralisation. L'acceptabilité de cette libéralisation semble difficile, surtout en Espagne. Des schémas de compensation et de reconversion devraient être mis en place, à destination des agriculteurs affectés (producteurs de fruits et légumes en Espagne, France, Grèce Italie, Portugal). Pourtant, si la libéralisation s'effectue à un rythme laissant le temps aux agriculteurs de s'adapter, aucun système complémentaire d'aides transitoires à la restructuration ne devrait être mis en place. Ce rythme est toutefois difficile à trouver.

Pour les français, le secteur des fruits et des légumes a déjà été adapté suite à l'entrée de la Grèce en 1981, puis celle du Portugal et de l'Espagne en 1986 dans la CEE. Les retombées pour la France seront mineures. Pour l'Espagne, le Portugal, la Grèce, les conséquences pourront être plus importantes mais seraient limitées par une restructuration rendant le secteur fruits et légumes plus compétitif.

Des échanges intra régionaux

Le partenariat euro-méditerranéen ne peut se contenter d'accords bilatéraux entre UE et chaque PSEM, mais doit s'accompagner d'une libéralisation des échanges entre pays de la zone

Les situations des PSEM sont extrêmement diverses. Les échanges intra-régionaux seraient à renforcer. Ces échanges représentent moins de 5% du commerce total des PSEM. La zone arabe de libre-échange (AFTA, Arab Free Trade Area) devrait aboutir à l'horizon 2008. Cette zone

devrait permettre de rendre les PSEM plus compétitifs, de développer des économies d'échelle, et des échanges intra-branches. Cependant, de nombreux conflits empêchent la concrétisation de cet accord. Les frontières entre Maroc et Algérie sont fermées suite à l'annexion par les Marocains du Sahara Occidental. Le problème israélo-palestinien bloque également la création d'une zone de libre échange. La Libye, auparavant exclue du partenariat euro-méditerranéen suite aux attentats terroristes, participe en tant qu'observateur. La plupart des initiatives ont donc échoué.

Le seul exemple positif est l'accord d'Agadir, conclu entre le Maroc, la Tunisie, l'Égypte et la Jordanie, qui devrait entrer en vigueur le 1er mai 2004. Cet accord représente une avancée dans l'effort des pays concernés pour accompagner les mutations économiques régionales et internationales. La zone de libre échange devrait permettre de dynamiser les échanges commerciaux, de développer le tissu industriel, de soutenir l'activité économique et l'emploi, d'augmenter la productivité et d'améliorer le niveau de vie dans les pays signataires, souligne le texte de l'accord. De même, il devra favoriser la coordination des politiques macro-économiques et sectorielles des pays parties à l'accord, notamment dans les domaines du commerce extérieur, de l'agriculture, de l'industrie, de la fiscalité, des finances, des services et de la douane, en plus de sa contribution à l'harmonisation des législations dans le domaine économique des pays signataires. A partir du 1er janvier 2005, l'ensemble des droits de douane produits industriels sera aboli. Il a, par ailleurs, été convenu de libéraliser le commerce des produits agricoles et agro-industriels conformément au programme exécutif de l'accord de gestion et de développement des échanges commerciaux entre les pays arabes pour la création de la Grande Zone arabe de libre-échange. L'UE soutient cet accord grâce aux fonds MEDA.

Cette stagnation du commerce intra régional est préjudiciable au développement économique de la région et à sa capacité d'adaptation au libre échange avec l'UE. L'étroitesse des marchés nationaux n'encourage pas le développement d'investissements privés européens dans ces pays. De plus, la mise en place de démantèlement tarifaire dans un pays, et non dans le pays voisin, pourrait provoquer des détournements de produits. Le cas s'observera certainement en Algérie, en retard quant au démantèlement tarifaire des produits industriels par rapport à la Tunisie et au Maroc.

L'accord d'Agadir conclu entre le Maroc, la Tunisie, l'Égypte et la Jordanie pourrait servir de base au futur accord régional, grâce à un élargissement progressif des partenaires.

Le développement économique global

En théorie, l'industrie doit, en cas de blocage dans la transition économique, extraire le surplus agricole, soit sous forme de prix, soit sous forme de pression fiscale mise en œuvre par l'État. Les formes de fiscalité sont diverses : taxation du travail direct avec construction de routes et d'écoles pendant la saison creuse, impôt foncier, taxes sur le revenu agricole, politique de prix (offices de commercialisation).

Une transition réussie suppose donc un flux continu, mais non excessif, de ressources de l'agriculture vers l'industrie. Mais dans un cadre dynamique, l'essor des activités domestiques, industrielles et tertiaires, doit être suffisant pour assurer le transfert des actifs agricoles vers d'autres emplois. L'encouragement au développement rural non-agricole pourrait être judicieux et permettre de répondre au déficit posé par l'absorption de main d'œuvre libérée de l'agriculture.

Inconvénient souvent cité de la libéralisation, la disparition des tarifs douaniers pourrait entraîner une perte de recettes fiscales pour les PSEM. Pour le Liban, l'Algérie et la Tunisie, le total des recettes de droit de douane provenant de l'UE représente 28,8%, 19,2% et 15,9% des

recettes douanières. Cependant, ces recettes servaient au financement du soutien interne des PSEM à leur agriculture. Dans la logique d'une libéralisation, ces soutiens devraient également disparaître, donc la disparition des recettes fiscales ne devrait pas affecter de manière drastique les finances publiques des PSEM. De plus, les droits de douane pourraient être substitués par d'autres types d'instruments compensateurs. En Tunisie, le démantèlement industriel aurait pu correspondre à une perte des recettes totales de l'État de 10%, soit une diminution de 2,6 de points de PIB entre 1996 et 2003. Pourtant, la transition fiscale s'est bien passée : l'augmentation de TVA, couplée à une augmentation de la croissance économique, et une surveillance accrue des dépenses ont permis de stabiliser le solde budgétaire de l'État. Ces instruments ont moins d'effets sur les distorsions économiques.

CONCLUSION

Le coût pour les industries du Sud de la concurrence du Nord implique une démarche compensatrice en matière agricole. La mise en concurrence des jeunes industries des pays du Sud de la Méditerranée pourrait être parfois douloureuse, résultant du manque de compétitivité du tissu industriel dans les PSEM (électronique, chimie, véhicules lourds...). La fin des restrictions quantitatives de l'Accord Textiles Vêtements, au 1er janvier 2005, pourrait aggraver la destruction d'emplois dans l'industrie du textile-habillement des PSEM exposée à la concurrence asiatique. L'ouverture simultanée des marchés agricoles leur permettrait de tirer parti de leurs avantages comparatifs agricoles (fruits et légumes), avantages occultés par les distorsions actuelles aux échanges (barrières tarifaires, non tarifaires et mécanismes de soutien issus de la PAC protégeant les producteurs européens).

Une partie de la petite paysannerie du Sud serait cependant fragilisée par l'ouverture (notamment les producteurs de cultures vivrières telles que les céréales, les viandes, le lait). En effet, le rapport de productivité agricole entre pays de l'UE et PSEM est actuellement de 1 à 30. Les pertes de revenus pour les ménages ruraux atteindraient -5%, ce qui est considérable pour des ménages à revenus bas et pour une population agricole constituant parfois 40% de la population active. L'exode rural serait alors renforcé, le chômage, déjà considérable, amplifié. Les risques de crises sociales dans les PSEM, suite à une déstabilisation économique et sociale qu'induirait une libéralisation agricole, conduisent à privilégier une démarche progressive. Un maintien temporaire et dégressif de leurs protections (douanières et soutiens internes), au moins pour certains produits, devrait être envisagé. Les échanges intra-régionaux devraient être encouragés ; ils représentent actuellement moins de 5% du commerce des PSEM.

Au Nord, le secteur des fruits et légumes serait également déstabilisé. Il faudrait organiser cette ouverture pour favoriser les mutations. Un dispositif d'aides transitoires aux producteurs de fruits et légumes de l'Union Européenne devrait être mis en place.

Pour conclure, face à l'hétérogénéité des soldes agroalimentaires et des avantages comparatifs des PSEM, les conséquences de la libéralisation pour chaque PSEM devraient être différentes. Des études d'impacts pour chaque pays pourraient donc prolonger ce diagnostic d'ensemble, afin de proposer des mesures d'accompagnement adéquates à la situation de chaque pays.

ANNEXE 1 : LES AVANTAGES COMPARATIFS

L'indicateur de contribution au solde du CEPII (Lafay, 1998) s'exprime en millième par l'écart entre le solde commercial d'une branche rapportée au PIB à un solde théorique d'équi-répartition. Ce dernier est égal au solde total de l'ensemble des branches rapporté au PIB, pondéré par la part des échanges du bien dans la totalité des échanges du pays.

Le solde relatif de la branche exprimé en millième est : $S_{ik} = 1000 \frac{(X_{ik} - M_{ik})}{Y_i}$

avec Y_i = PIB du pays i , X_{ik} exportation du pays i du bien k , M_{ik} importation du pays i du bien k

Le solde relatif global est : $S_i = 1000 \frac{(X_{iw} - M_{iw})}{Y_i}$

avec M_{iw} valeur des importations totales agricoles du pays i

Le poids de la branche dans les échanges nationaux est : $G_{ik} = \frac{X_{ik} + M_{ik}}{X_{iw} + M_{iw}}$

L'indicateur de contribution au solde s'exprime par :

$$Z_{ik} = S_{ik} - (S_i \times G_{ik})$$

L'avantage comparatif se traduit par une valeur positive de Z_{ik} , soit par un excédent commercial plus élevé que le solde théorique d'équi-répartition. Cet indicateur nous renseigne plus sur la spécialisation effective d'un pays. Il est conforme à la logique ricardienne de l'avantage comparatif : il révèle les rôles respectifs des produits pour chacun des pays et non pas les positions des différents pays pour un produit donné. Par construction, la somme des Z_{ik} étant nulle, tout pays possède nécessairement des avantages et des désavantages. De plus, il se base sur la position relative des soldes et non pas sur leurs niveaux : même en période de déficit généralisé un pays conservera ses avantages pour des produits où les déficits sont comparativement les plus faibles.

Avantage comparatif révélé globaux en 2001

Produit	Turquie	Israël	Algérie	Maroc	Tunisie	Egypte	Moy. Or.*
Matériaux de const.	2,6	-3,4	-1,9	0,2	0,5	0	-1,4
Sidérurgie métall.	1,2	-7	-8	-0,7	-4,6	0,2	-6,1
Textiles cuirs	26,2	2,1	-5,7	20,9	30,5	8,4	-3,3
Bois papiers	-3,8	-10,1	-5,9	2,6	-2,9	0,2	-5
Mécanique électrique	-24,3	21,6	-60,1	15,8	-28,5	-7,1	-28,4
Chimie	-17,2	20,7	-14,7	9,8	0,2	-3,9	-10,4
Minerais	-1,5	1,7	-0,3	7,7	0,6	0,7	3,6
Energie	-20,1	-31,3	162,9	-12,5	-3,9	16,6	76,1
Agriculture	2,7	1,7	-12,4	-0,7	-7,7	-6,5	-9,1
Produits alimentaires	3,3	-4,6	-11,6	12,7	4,9	-3,7	-18,1
N.D.A.	-8,5	48,2	0,9	5,8	0,8	-1,2	1,8

* Jordanie, Liban, Syrie et Yemen
Source Chelem

Produits agroalimentaires

Avantage comparatif révélé 1990

Produit	Turquie	Israël	Algérie	Maroc	Tunisie	Egypte	Moy. Or.*
Céréales	-1,1	-2	-3,6	-1,3	-3,9	-5,1	-8,8
Autres prod. agricoles	6,9	4,4	-2,2	7,3	0,8	-0,2	-2,7
Prod. agric. non comestibles	-0,3	1,6	-1,5	-0,7	-3,2	-0,7	2,1
Produits céréaliers	0,3	-0,7	-2,3	0	0,3	-1,6	-4,2
Corps gras	-0,2	0	-5,4	-0,6	0,4	-1,6	-5,7
Viandes et poissons	0,4	-0,7	-0,4	6,7	2,4	-0,7	-1
Conserves animales	0,1	0,1	-0,1	2,3	0	0	-0,7
Conserves végétales	1,6	2,8	-1,3	2,7	0,2	0	-1,2
Sucre	-0,8	-1,8	-2,1	-0,6	-1,3	-1,5	-4
Aliments pour animaux	-0,1	-0,4	-0,8	0,3	-0,9	-0,4	-1,4
Boissons	0,2	5,5	0,1	1,3	0,2	0,3	-0,4
Tabacs manufacturés	-1	-0,6	-0,1	-0,4	-0,1	-0,1	-1

* Jordanie, Liban, Syrie et Yemen

Source Chelem

Avantage comparatif révélé 2001

Produit	Turquie	Israël	Algérie	Maroc	Tunisie	Egypte	Moy. Or.*
Céréales	0	-3,1	-7	-6,1	-5,7	-5,2	-6,7
Autres prod. agricoles	5,5	2,7	-3,6	5,8	0	-1,3	-4,6
Prod. agric. non comestibles	-2,8	2,1	-1,7	-0,5	-2	0	2,3
Produits céréaliers	0,5	-0,6	-0,2	0,3	1,1	0,1	-1,1
Corps gras	-0,3	-0,2	-5,8	-1,4	2,4	-1,9	-5,1
Viandes et poissons	0,1	-1,4	-0,8	8,8	2,5	-0,4	-0,2
Conserves animales	0,1	0,2	-0,2	3,3	0,2	-0,1	-0,7
Conserves végétales	1,8	0	-1	2,4	0,7	0,4	-1,6
Sucre	1,3	-1,6	-2,3	-1,4	-1,2	-0,4	-5,1
Aliments pour animaux	-0,4	-0,4	-0,8	-0,1	-1,3	-1,4	-1,8
Boissons	0,1	0,4	-0,4	0,6	0,5	0,5	0
Tabacs manufacturés	0	-0,8	-0,1	0,1	0	-0,4	-2,5

* Jordanie, Liban, Syrie et Yemen

Source Chelem

Les AC positifs (négatifs) sont en blanc (ombré). Les AC qui se sont détériorés entre 1990 et 2001 apparaissent en plus foncé.

ANNEXE 2 : LES RÉSULTATS DES IMPACTS DE LA LIBÉRALISATION SELON LE CEPII

Scénario 1

	Commerce UE -> PM						Commerce PM -> UE					
	Niveau initial	t+1	t+3	t+7	t+12	t+14	Niveau initial	t+1	t+3	t+7	t+12	t+14
cereales	0.09	-0.3%	-0.9%	-1.8%	-2.4%	-2.4%	0.03	0.5%	1.6%	3.3%	4.4%	4.4%
elevage	0.07	-0.3%	-1.0%	-2.1%	-2.8%	-2.8%	0.03	0.6%	1.9%	3.9%	5.3%	5.2%
laisucre	0.09	-0.3%	-1.0%	-2.0%	-2.7%	-2.6%	0.01	0.6%	1.9%	4.1%	5.5%	5.5%
fin	0.01	-0.3%	-0.8%	-1.7%	-2.3%	-2.2%	0.15	0.3%	1.0%	2.2%	2.9%	2.9%
autresagri	0.07	-0.3%	-0.8%	-1.6%	-2.2%	-2.2%	0.05	0.6%	1.9%	4.2%	6.0%	5.9%
autresagro	0.12	-0.3%	-1.0%	-2.0%	-2.6%	-2.6%	0.08	0.5%	1.7%	3.6%	4.8%	4.8%
quinc	1.26	2.0%	6.0%	9.2%	9.4%	9.5%	0.15	1.2%	3.7%	6.9%	8.4%	8.4%
chimie	0.64	1.2%	3.7%	8.1%	8.5%	8.6%	0.15	0.7%	2.1%	4.5%	5.6%	5.6%
vehic	0.57	8.5%	25.5%	58.4%	86.4%	87.2%	0.05	4.8%	15.8%	42.2%	69.5%	68.8%
tex	0.36	1.9%	5.8%	14.0%	23.6%	23.9%	0.38	0.6%	1.7%	4.0%	6.4%	6.4%
hab	0.09	6.6%	20.6%	51.4%	103.2%	105.1%	0.64	1.1%	3.6%	8.2%	13.2%	13.1%
poif	0.05	1.4%	4.4%	5.4%	5.0%	5.0%	1.43	0.2%	0.8%	1.6%	2.2%	2.2%
Electro	0.23	1.1%	3.3%	4.9%	4.7%	4.8%	0.08	1.1%	3.5%	6.6%	8.2%	8.2%
Ind	0.51	2.0%	6.1%	11.7%	14.5%	14.6%	0.16	1.0%	3.3%	6.7%	8.7%	8.6%
MatPrem	0.28	1.4%	4.3%	7.7%	8.7%	8.8%	0.13	0.8%	2.5%	5.0%	6.5%	6.5%
Busi	0.21	-0.3%	-0.9%	-1.8%	-2.3%	-2.3%	0.31	0.4%	1.1%	2.4%	3.2%	3.2%
Loisir	0.17	-0.3%	-0.9%	-1.8%	-2.3%	-2.3%	0.16	0.4%	1.2%	2.5%	3.2%	3.2%
AutreSer	0.10	-0.4%	-1.1%	-2.2%	-2.9%	-2.9%	0.27	0.6%	1.8%	3.8%	5.1%	5.1%
TrC	0.10	-0.3%	-0.9%	-1.8%	-2.3%	-2.3%	0.42	0.4%	1.2%	2.6%	3.5%	3.5%

	Commerce PECO -> PM						Commerce PM -> PECO					
	Niveau initial	t+1	t+3	t+7	t+12	t+14	Niveau initial	t+1	t+3	t+7	t+12	t+14
cereales	0.01	0.0%	-0.5%	-1.5%	-2.1%	-2.2%	0.00	0.0%	1.1%	3.0%	4.3%	4.6%
elevage	0.00	0.0%	-0.6%	-1.7%	-2.5%	-2.6%	0.000	0.0%	1.4%	3.8%	5.6%	5.9%
laisucre	0.01	0.0%	-0.6%	-1.6%	-2.4%	-2.5%	0.00	0.0%	1.2%	3.3%	4.9%	5.2%
fin	0.00	0.0%	-0.5%	-1.4%	-2.1%	-2.2%	0.0056	0.0%	0.7%	2.0%	2.9%	3.1%
autresagri	0.01	0.0%	-0.5%	-1.4%	-2.0%	-2.2%	0.00	0.0%	1.1%	3.1%	4.8%	5.1%
autresagro	0.00	0.0%	-0.6%	-1.7%	-2.5%	-2.6%	0.005	0.0%	1.1%	3.2%	4.7%	4.9%
quinc	0.03	0.0%	5.0%	10.7%	12.1%	12.2%	0.01	0.0%	2.3%	5.8%	7.8%	8.1%
chimie	0.03	0.0%	2.7%	7.7%	9.4%	9.5%	0.01	0.0%	1.5%	4.0%	5.5%	5.8%
vehic	0.01	0.0%	18.6%	56.2%	91.2%	98.2%	0.00	0.0%	10.4%	36.0%	65.4%	71.3%
tex	0.01	0.0%	4.0%	12.5%	22.6%	24.8%	0.02	0.0%	1.2%	3.6%	6.2%	6.7%
hab	0.00	0.0%	11.7%	37.5%	79.4%	89.8%	0.016	0.0%	2.9%	8.7%	15.2%	16.5%
poif	0.01	0.0%	2.9%	5.0%	4.9%	4.8%	0.03	0.0%	0.6%	1.7%	2.6%	2.7%
Electro	0.00	0.0%	3.2%	6.7%	7.3%	7.3%	0.002	0.0%	2.2%	5.6%	7.7%	8.0%
Ind	0.03	0.0%	4.3%	10.9%	14.8%	15.4%	0.01	0.0%	2.2%	6.0%	8.6%	9.0%
MatPrem	0.04	0.0%	3.3%	8.0%	9.9%	10.2%	0.01	0.0%	1.6%	4.3%	6.1%	6.4%
Busi	0.01	0.0%	-0.5%	-1.4%	-2.1%	-2.2%	0.02	0.0%	0.7%	2.0%	2.9%	3.1%
Loisir	0.01	0.0%	-0.5%	-1.4%	-2.0%	-2.1%	0.01	0.0%	0.7%	2.0%	2.9%	3.0%
AutreSer	0.01	0.0%	-0.7%	-1.8%	-2.5%	-2.7%	0.01	0.0%	1.2%	3.4%	5.0%	5.3%
TrC	0.01	0.0%	-0.5%	-1.5%	-2.2%	-2.3%	0.02	0.0%	0.8%	2.2%	3.3%	3.5%

Impacts du scénario 1 d'accord Euro-méditerranéen, principaux résultats

Variables macroéconomiques	UE					PM					PECO				
	t+1	t+3	t+7	t+12	t+14	t+1	t+3	t+7	t+12	t+14	t+1	t+3	t+7	t+12	t+14
	Utilité	0.02%	0.05%	0.09%	0.12%	0.12%	-0.17%	-0.48%	-0.83%	-0.93%	-0.85%	-0.01%	-0.02%	-0.04%	-0.05%
PIB en volume	0.00%	0.01%	0.02%	0.03%	0.03%	0.02%	0.06%	0.12%	0.17%	0.16%	0.00%	0.00%	-0.01%	-0.01%	-0.01%
Prix de l'utilité						-0.16%	-0.49%	-1.01%	-1.35%	-1.34%	-0.02%	-0.07%	-0.15%	-0.21%	-0.21%
Rémunération travail non qualifié	0.01%	0.02%	0.05%	0.07%	0.07%	-0.12%	-0.37%	-0.75%	-1.00%	-1.00%	-0.03%	-0.08%	-0.18%	-0.25%	-0.25%
Rémunération travail qualifié	0.01%	0.02%	0.04%	0.06%	0.07%	-0.14%	-0.42%	-0.86%	-1.12%	-1.10%	-0.03%	-0.09%	-0.18%	-0.26%	-0.26%
Rémunération moyenne capital	0.00%	0.01%	0.02%	0.02%	0.02%	-0.12%	-0.36%	-0.81%	-1.12%	-1.14%	-0.03%	-0.08%	-0.16%	-0.22%	-0.22%
Prix moyen des ress. naturelles	0.00%	0.00%	0.00%	-0.01%	-0.01%	0.04%	0.13%	0.27%	0.34%	0.33%	-0.03%	-0.08%	-0.16%	-0.22%	-0.22%
Rémunération de la terre	-0.01%	-0.02%	-0.03%	-0.04%	-0.04%	-0.13%	-0.41%	-0.84%	-1.10%	-1.09%	-0.03%	-0.08%	-0.16%	-0.22%	-0.25%
Exportations	0.04%	0.12%	0.25%	0.34%	0.35%	0.48%	1.52%	3.35%	4.87%	4.66%	-0.03%	-0.10%	-0.22%	-0.30%	-0.30%
Importations	0.04%	0.12%	0.25%	0.35%	0.35%	0.40%	1.27%	2.82%	4.12%	4.12%	-0.03%	-0.10%	-0.22%	-0.31%	-0.31%
Recettes douanières	0.06%	0.16%	0.37%	0.52%	0.52%	-4.35%	-13.61%	-28.24%	-37.74%	-37.30%	-0.03%	-0.10%	-0.20%	-0.29%	-0.29%
Recettes fiscales	0.00%	0.01%	0.02%	0.03%	0.03%	-1.40%	-4.35%	-8.96%	-11.85%	-11.66%	-0.03%	-0.08%	-0.18%	-0.25%	-0.25%

Commerce extérieur bilatéral, pour l'ensemble des secteurs

	UE						PM						PECO					
	Niveau initial	t+1	t+3	t+7	t+12	t+14	Niveau initial	t+1	t+3	t+7	t+12	t+14	Niveau initial	t+1	t+3	t+7	t+12	t+14
Exportations vers :																		
AsieED	12.94	-0.11%	-0.34%	-0.68%	-0.90%	-0.90%	0.44	0.40%	1.26%	2.51%	3.40%	3.39%	0.33	-0.09%	-0.27%	-0.54%	-0.73%	-0.73%
PECO	8.88	-0.02%	-0.07%	-0.13%	-0.17%	-0.17%	0.21	0.62%	1.96%	4.42%	6.57%	6.57%						
PM	5.76	2.13%	6.46%	13.00%	17.42%	17.44%							0.25	1.63%	4.97%	10.06%	13.41%	13.49%
RNord	54.32	-0.07%	-0.21%	-0.42%	-0.55%	-0.55%	2.03	0.40%	1.25%	2.70%	3.82%	3.81%	1.60	-0.04%	-0.12%	-0.24%	-0.32%	-0.32%
RSud	24.53	-0.10%	-0.30%	-0.61%	-0.81%	-0.81%	1.23	0.59%	1.85%	4.12%	5.91%	5.84%	1.73	-0.07%	-0.23%	-0.47%	-0.64%	-0.64%
UE							5.47	0.49%	1.56%	3.46%	5.13%	5.13%	6.94	-0.03%	-0.08%	-0.16%	-0.21%	-0.21%
Importations en provenance de :																		
AsieED	14.58	-0.03%	-0.10%	-0.23%	-0.35%	-0.35%	0.56	-0.76%	-2.34%	-4.89%	-6.92%	-6.89%	0.53	-0.03%	-0.09%	-0.21%	-0.34%	-0.34%
PECO	8.94	-0.03%	-0.08%	-0.16%	-0.21%	-0.21%	0.25	1.63%	4.97%	10.06%	13.41%	13.49%						
PM	5.47	0.49%	1.56%	3.46%	5.13%	5.13%							0.21	0.62%	1.96%	4.42%	6.57%	6.57%
RNord	54.89	0.05%	0.15%	0.28%	0.39%	0.39%	2.75	-2.56%	-7.43%	-13.54%	-16.06%	-15.94%	1.94	0.08%	0.23%	0.45%	0.59%	0.59%
RSud	19.55	-0.03%	-0.08%	-0.18%	-0.26%	-0.26%	1.45	-0.50%	-1.54%	-3.12%	-4.06%	-4.92%	1.94	-0.01%	-0.04%	-0.10%	-0.15%	-0.15%
UE							5.76	2.13%	6.46%	13.03%	17.42%	17.44%	8.88	-0.02%	-0.07%	-0.13%	-0.17%	-0.17%

Scénario 2

	Commerce UE -> PM						Commerce PM -> UE					
	Niveau initial	t+1	t+3	t+7	t+12	t+14	Niveau initial	t+1	t+3	t+7	t+12	t+14
cereales	0.09	-0.3%	27.6%	26.4%	25.6%	25.6%	0.03	0.5%	28.2%	30.2%	31.5%	31.5%
eleavage	0.07	-0.3%	61.9%	60.2%	59.1%	59.2%	0.03	0.6%	58.1%	60.9%	62.7%	62.6%
lailsucre	0.09	-0.3%	2.3%	1.3%	0.7%	0.7%	0.01	0.6%	1293.0%	1292.8%	1281.8%	1272.3%
fin	0.01	-0.3%	63.5%	61.9%	60.9%	60.9%	0.15	0.3%	3.1%	4.1%	4.8%	4.8%
autreagri	0.07	-0.3%	15.5%	14.4%	13.6%	13.6%	0.05	0.6%	4.6%	6.9%	8.6%	8.5%
autresagro	0.12	-0.3%	35.2%	34.3%	33.8%	34.0%	0.08	0.5%	82.3%	85.7%	88.1%	88.1%
quinc	1.26	2.0%	6.2%	9.6%	9.7%	9.8%	0.15	1.2%	2.8%	5.9%	7.4%	7.4%
chimie	0.64	1.2%	3.9%	8.4%	8.9%	8.9%	0.15	0.7%	1.4%	3.7%	4.8%	4.8%
vehic	0.57	8.5%	25.9%	58.9%	87.0%	87.9%	0.05	4.8%	14.0%	40.0%	66.9%	66.2%
tex	0.36	1.9%	5.6%	13.9%	23.5%	23.7%	0.38	0.8%	1.5%	3.7%	6.1%	6.1%
hab	0.09	6.6%	20.7%	51.7%	103.6%	105.4%	0.84	1.1%	2.8%	7.3%	12.2%	12.1%
pot	0.05	1.4%	4.5%	5.6%	5.2%	5.2%	1.43	0.2%	0.4%	1.2%	1.8%	1.8%
Electro	0.23	1.1%	3.6%	5.2%	5.1%	5.1%	0.08	1.1%	2.5%	5.6%	7.1%	7.1%
Ind	0.51	2.0%	6.5%	12.2%	15.0%	15.1%	0.18	1.0%	1.9%	5.2%	7.2%	7.1%
MalPram	0.28	1.4%	4.5%	7.9%	8.9%	8.9%	0.13	0.8%	1.7%	4.2%	5.6%	5.6%
Busi	0.21	-0.3%	-0.6%	-1.5%	-2.0%	-2.0%	0.01	0.4%	0.5%	1.7%	2.6%	2.6%
Loisir	0.17	-0.3%	-0.7%	-1.6%	-2.1%	-2.1%	0.16	0.4%	0.6%	1.9%	2.6%	2.6%
AutreSer	0.10	-0.4%	-0.7%	-1.8%	-2.4%	-2.4%	0.27	0.6%	0.8%	2.7%	4.0%	4.0%
TrC	0.10	-0.3%	-0.7%	-1.6%	-2.1%	-2.1%	0.42	0.4%	0.5%	1.8%	2.8%	2.8%

	Commerce PECO -> PM						Commerce PM -> PECO					
	Niveau initial	t+1	t+3	t+7	t+12	t+14	Niveau initial	t+1	t+3	t+7	t+12	t+14
cereales	0.01	0.0%	-0.5%	25.2%	25.3%	25.1%	0.00	0.0%	1.1%	30.4%	32.0%	32.3%
eleavage	0.00	0.0%	-0.6%	58.4%	57.2%	57.0%	0.00	0.0%	1.4%	68.5%	70.8%	70.7%
lailsucre	0.01	0.0%	-0.6%	1.3%	0.5%	0.4%	0.00	0.0%	1.2%	1296.0%	1336.0%	1346.8%
fin	0.00	0.0%	-0.5%	61.5%	60.3%	60.1%	0.0056	0.0%	0.7%	4.4%	5.3%	5.4%
autreagri	0.01	0.0%	-0.5%	14.5%	13.5%	13.4%	0.00	0.0%	1.1%	5.9%	7.3%	7.5%
autresagro	0.00	0.0%	-0.6%	38.9%	36.3%	36.3%	0.005	0.0%	1.1%	88.2%	91.3%	91.5%
quinc	0.03	0.0%	5.0%	11.1%	12.4%	12.6%	0.01	0.0%	2.3%	4.9%	6.8%	6.8%
chimie	0.03	0.0%	2.7%	8.0%	9.7%	9.8%	0.01	0.0%	1.5%	3.2%	4.7%	4.9%
vehic	0.01	0.0%	18.6%	58.7%	92.0%	98.0%	0.00	0.0%	10.4%	33.8%	62.3%	68.6%
tex	0.01	0.0%	4.0%	12.4%	22.5%	24.6%	0.02	0.0%	1.2%	3.3%	5.8%	6.4%
hab	0.00	0.0%	11.7%	38.0%	80.0%	90.5%	0.016	0.0%	2.9%	7.8%	14.0%	15.2%
pot	0.01	0.0%	2.9%	5.2%	5.1%	5.0%	0.03	0.0%	0.6%	1.2%	2.1%	2.2%
Electro	0.00	0.0%	3.2%	7.1%	7.7%	7.7%	0.002	0.0%	2.2%	4.6%	6.8%	6.9%
Ind	0.03	0.0%	4.3%	11.3%	15.3%	15.9%	0.01	0.0%	2.2%	4.5%	7.0%	7.4%
MalPram	0.04	0.0%	3.3%	8.1%	10.1%	10.4%	0.01	0.0%	1.6%	3.5%	5.2%	5.5%
Busi	0.01	0.0%	-0.5%	-1.1%	-1.7%	-1.8%	0.02	0.0%	0.7%	1.3%	2.3%	2.4%
Loisir	0.01	0.0%	-0.5%	-1.2%	-1.8%	-1.9%	0.01	0.0%	0.7%	1.4%	2.3%	2.4%
AutreSer	0.01	0.0%	-0.7%	-1.4%	-2.1%	-2.2%	0.01	0.0%	1.2%	2.3%	3.8%	4.1%
TrC	0.01	0.0%	-0.5%	-1.3%	-1.9%	-2.0%	0.02	0.0%	0.9%	1.5%	2.5%	2.7%

Impacts du scénario 2 d'accord Euro-méditerranéen, principaux résultats

Variables macroéconomiques	UE															PM					PECO									
	UE					PM					PECO					UE					PM					PECO				
	t+1	t+3	t+7	t+12	t+14	t+1	t+3	t+7	t+12	t+14	t+1	t+3	t+7	t+12	t+14	t+1	t+3	t+7	t+12	t+14	t+1	t+3	t+7	t+12	t+14					
Utilité	0.02%	0.04%	0.08%	0.11%	0.11%	-0.17%	-0.46%	-0.78%	-0.85%	-0.77%	-0.01%	-0.02%	-0.04%	-0.05%	-0.05%	-0.00%	-0.00%	-0.00%	-0.01%	-0.01%	-0.01%	-0.02%	-0.04%	-0.05%	-0.05%					
PIB en volume	0.00%	0.01%	0.02%	0.03%	0.03%	-0.02%	0.13%	0.21%	0.27%	0.28%	-0.02%	-0.08%	-0.16%	-0.22%	-0.22%	-0.03%	-0.09%	-0.18%	-0.25%	-0.26%	-0.03%	-0.09%	-0.18%	-0.26%	-0.26%					
Prix de l'utilité						-0.16%	-0.24%	-0.75%	-1.08%	-1.07%	-0.02%	-0.08%	-0.16%	-0.22%	-0.22%	-0.03%	-0.09%	-0.18%	-0.25%	-0.26%	-0.03%	-0.09%	-0.18%	-0.26%	-0.26%					
Rémunération travail non qualifié	0.01%	0.03%	0.06%	0.06%	0.06%	-0.12%	0.09%	-0.28%	-0.51%	-0.50%	-0.03%	-0.09%	-0.18%	-0.25%	-0.26%	-0.03%	-0.09%	-0.18%	-0.25%	-0.26%	-0.03%	-0.09%	-0.18%	-0.25%	-0.26%					
Rémunération travail qualifié	0.01%	0.02%	0.04%	0.06%	0.06%	-0.14%	-0.16%	-0.57%	-0.80%	-0.77%	-0.03%	-0.09%	-0.18%	-0.25%	-0.26%	-0.03%	-0.09%	-0.18%	-0.25%	-0.26%	-0.03%	-0.09%	-0.18%	-0.25%	-0.26%					
Rémunération moyenne capital	0.00%	0.02%	0.03%	0.03%	0.03%	-0.12%	0.10%	-0.34%	-0.68%	-0.68%	-0.03%	-0.09%	-0.17%	-0.22%	-0.22%	-0.03%	-0.09%	-0.17%	-0.22%	-0.22%	-0.03%	-0.09%	-0.17%	-0.22%	-0.22%					
Prix moyen des res. naturelles	0.00%	0.10%	0.10%	0.10%	0.10%	0.04%	0.04%	0.18%	0.25%	0.25%	-0.03%	-0.08%	-0.17%	-0.22%	-0.22%	-0.03%	-0.08%	-0.17%	-0.22%	-0.22%	-0.03%	-0.08%	-0.17%	-0.22%	-0.22%					
Rémunération de la terre	-0.01%	0.14%	0.12%	0.12%	0.12%	-0.13%	0.57%	0.18%	-0.06%	-0.05%	-0.03%	-0.11%	-0.20%	-0.27%	-0.27%	-0.03%	-0.11%	-0.20%	-0.27%	-0.27%	-0.03%	-0.11%	-0.20%	-0.27%	-0.27%					
Exportations	0.04%	0.24%	0.37%	0.47%	0.48%	0.48%	3.19%	5.07%	6.63%	6.63%	-0.03%	-0.11%	-0.22%	-0.31%	-0.31%	-0.03%	-0.11%	-0.22%	-0.31%	-0.31%	-0.03%	-0.11%	-0.22%	-0.31%	-0.31%					
Importations	0.04%	0.24%	0.38%	0.48%	0.48%	0.40%	2.63%	4.22%	5.58%	5.58%	-0.03%	-0.11%	-0.22%	-0.31%	-0.31%	-0.03%	-0.11%	-0.22%	-0.31%	-0.31%	-0.03%	-0.11%	-0.22%	-0.31%	-0.31%					
Recettes douanières	0.06%	-1.76%	-1.65%	-1.56%	-1.59%	-4.35%	-19.40%	-34.06%	-43.60%	-43.18%	-0.03%	-0.10%	-0.21%	-0.30%	-0.30%	-0.03%	-0.10%	-0.21%	-0.30%	-0.30%	-0.03%	-0.10%	-0.21%	-0.30%	-0.30%					
Recettes fiscales	0.00%	-0.08%	-0.06%	-0.07%	-0.07%	-1.40%	-5.92%	-10.50%	-13.37%	-13.18%	-0.03%	-0.09%	-0.18%	-0.25%	-0.25%	-0.03%	-0.09%	-0.18%	-0.25%	-0.25%	-0.03%	-0.09%	-0.18%	-0.25%	-0.25%					

Commerce extérieur bilatéral, pour l'ensemble des secteurs

	UE						PM						PECO						
	Niveau initial	t+1	t+3	t+7	t+12	t+14	Niveau initial	t+1	t+3	t+7	t+12	t+14	Niveau initial	t+1	t+3	t+7	t+12	t+14	
Exportations vers :																			
AsieED	12.94	-0.11%	-0.37%	-0.71%	-0.93%	-0.93%	0.44	0.40%	0.61%	1.93%	2.69%	2.67%	0.33	-0.09%	-0.29%	-0.56%	-0.75%	-0.75%	
PECO	8.88	-0.02%	-0.08%	-0.15%	-0.19%	-0.19%	0.21	0.62%	5.81%	8.40%	10.67%	10.71%	0.25	1.63%	6.68%	11.82%	15.20%	15.31%	
PM	5.78	2.13%	9.28%	15.97%	20.46%	20.53%	2.03	0.40%	0.55%	1.96%	3.05%	3.03%	1.60	-0.04%	-0.13%	-0.25%	-0.33%	-0.33%	
RNord	54.32	-0.07%	-0.29%	-0.44%	-0.57%	-0.57%	1.23	0.39%	1.00%	3.22%	4.97%	4.89%	1.73	-0.07%	-0.28%	-0.52%	-0.69%	-0.69%	
RSud	24.53	-0.10%	-0.36%	-0.67%	-0.80%	-0.88%	5.47	0.49%	4.91%	8.86%	9.69%	8.74%	5.94	-0.03%	-0.09%	-0.18%	-0.21%	-0.21%	
UE																			
Importations en provenance de :																			
AsieED	14.58	-0.03%	-0.16%	-0.27%	-0.39%	-0.36%	0.56	-0.76%	-1.93%	-4.48%	-6.48%	-6.45%	0.53	-0.03%	-0.23%	-0.34%	-0.45%	-0.45%	
PECO	6.94	-0.03%	-0.09%	-0.16%	-0.21%	-0.21%	0.25	1.63%	6.68%	11.82%	15.20%	15.31%	1.94	0.08%	0.25%	0.47%	0.61%	0.62%	
PM	5.47	0.49%	4.91%	8.86%	9.69%	8.74%	2.75	-2.58%	-8.48%	-14.58%	-17.12%	-18.98%	1.04	-0.01%	-0.16%	-0.23%	-0.29%	-0.29%	
RNord	54.99	0.05%	0.17%	0.31%	0.40%	0.41%	1.45	-0.50%	-0.96%	-2.51%	-3.42%	-3.37%	1.94	-0.01%	-0.16%	-0.23%	-0.29%	-0.29%	
RSud	19.55	-0.03%	-0.36%	-0.49%	-0.59%	-0.59%	5.76	2.13%	9.28%	15.97%	20.46%	20.53%	8.88	-0.02%	-0.08%	-0.15%	-0.19%	-0.19%	
UE																			

Scénario 3

	Commerce UE -> PM						Commerce PM -> UE					
	Niveau initial	t+1	t+3	t+7	t+12	t+14	Niveau initial	t+1	t+3	t+7	t+12	t+14
cereales	0.09	-0.3%	31.3%	46.1%	68.5%	79.0%	0.03	0.5%	32.3%	52.9%	81.4%	93.3%
elevage	0.07	-0.3%	62.6%	63.8%	66.0%	68.4%	0.03	0.6%	68.0%	60.5%	61.1%	60.2%
latsucro	0.09	-0.3%	8.6%	37.0%	86.9%	113.3%	0.01	0.6%	1296.6%	1310.9%	1317.6%	1315.2%
fin	0.01	-0.3%	83.5%	62.2%	61.6%	61.9%	0.15	0.3%	4.2%	9.6%	16.3%	16.5%
autresagri	0.07	-0.3%	18.7%	31.5%	51.6%	61.7%	0.05	0.6%	17.3%	92.1%	259.6%	358.9%
autresagro	0.12	-0.3%	35.4%	35.2%	36.0%	36.7%	0.08	0.5%	62.3%	65.9%	68.0%	67.7%
quinc	1.26	2.0%	6.2%	9.6%	9.8%	10.0%	0.15	1.2%	2.6%	5.8%	6.8%	6.6%
chimie	0.64	1.2%	3.9%	8.5%	9.1%	9.2%	0.15	0.7%	1.4%	3.6%	4.2%	4.0%
vehic	0.57	8.5%	25.9%	58.9%	87.2%	88.2%	0.05	4.8%	14.0%	39.8%	65.4%	63.9%
tax	0.36	1.8%	5.7%	14.2%	24.7%	25.4%	0.38	0.6%	1.4%	3.4%	5.0%	4.8%
hab	0.09	6.6%	20.8%	52.2%	106.1%	109.1%	0.64	1.1%	2.7%	6.9%	10.9%	10.2%
pdf	0.05	1.4%	4.5%	5.6%	5.2%	5.3%	1.43	0.2%	0.4%	1.1%	1.5%	1.4%
Electro	0.23	1.1%	3.6%	5.2%	5.2%	5.3%	0.08	1.1%	2.5%	5.4%	6.4%	6.2%
Ind	0.51	2.0%	6.5%	12.2%	15.2%	15.4%	0.18	1.0%	1.9%	4.9%	6.2%	5.8%
Ind	0.28	1.4%	4.5%	7.9%	9.0%	9.0%	0.13	0.8%	1.6%	4.0%	5.0%	4.8%
MatPrem	0.21	-0.3%	-0.6%	-1.5%	-1.9%	-1.8%	0.31	0.4%	0.5%	1.6%	2.1%	1.9%
Busi	0.17	-0.3%	-0.7%	-1.6%	-2.0%	-1.9%	0.16	0.4%	0.6%	1.8%	2.3%	2.1%
Loisir	0.10	-0.4%	-0.7%	-1.7%	-2.3%	-2.2%	0.27	0.8%	0.8%	2.6%	3.4%	3.1%
AutreSer	0.10	-0.3%	-0.7%	-1.5%	-2.0%	-1.6%	0.42	0.4%	0.5%	1.7%	2.3%	2.1%
TrC												

	Commerce UE -> PECO						Commerce PECO -> UE					
	Niveau initial	t+1	t+3	t+7	t+12	t+14	Niveau initial	t+1	t+3	t+7	t+12	t+14
cereales	0.06	0.0%	-0.2%	-0.3%	-0.5%	-0.5%	0.01	0.0%	-0.1%	-0.2%	-0.4%	-0.5%
elevage	0.06	0.0%	-0.1%	-0.1%	-0.1%	-0.1%	0.002	0.0%	0.1%	0.1%	0.0%	0.0%
latsucro	0.02	0.0%	0.1%	0.1%	0.1%	0.1%	0.01	0.0%	-0.4%	-0.4%	-0.4%	-0.4%
fin	0.05	0.0%	-0.1%	-0.1%	-0.1%	-0.1%	0.0002	0.0%	-0.1%	-0.2%	-0.3%	-0.4%
autresagri	0.06	0.0%	0.0%	0.0%	0.3%	0.5%	0.01	0.0%	-0.2%	-0.7%	-1.5%	-1.9%
autresagro	0.17	0.0%	-0.2%	-0.2%	-0.2%	-0.2%	0.001	0.0%	0.0%	-0.1%	-0.2%	-0.2%
quinc	1.83	0.0%	-0.1%	-0.2%	-0.2%	-0.2%	0.03	0.0%	-0.1%	-0.2%	-0.3%	-0.3%
chimie	1.05	0.0%	0.0%	-0.1%	-0.1%	-0.1%	0.03	0.0%	-0.1%	-0.1%	-0.2%	-0.2%
vehic	0.90	-0.1%	-0.2%	-0.3%	-0.4%	-0.4%	0.01	0.0%	-0.1%	-0.3%	-0.4%	-0.4%
tax	0.50	0.0%	0.0%	-0.1%	0.0%	0.0%	0.01	-0.1%	-0.2%	-0.5%	-0.9%	-0.9%
hab	0.12	-0.1%	-0.2%	-0.5%	-0.9%	-0.9%	0.001	0.0%	-0.1%	-0.2%	-0.2%	-0.2%
pdf	0.12	0.0%	0.0%	0.0%	0.1%	0.1%	0.01	0.0%	-0.1%	-0.2%	-0.3%	-0.3%
Electro	0.51	0.0%	-0.1%	-0.2%	-0.2%	-0.2%	0.001	0.0%	-0.1%	-0.1%	-0.2%	-0.2%
Ind	0.32	0.0%	-0.1%	-0.1%	-0.1%	-0.1%	0.03	0.0%	-0.1%	-0.1%	-0.2%	-0.2%
Ind	0.34	0.0%	-0.1%	-0.2%	-0.2%	-0.2%	0.04	0.0%	-0.1%	-0.2%	-0.2%	-0.3%
MatPrem	0.34	0.0%	-0.1%	-0.2%	-0.2%	-0.2%	0.01	0.0%	0.0%	-0.1%	-0.1%	-0.1%
Busi	0.05	0.0%	-0.1%	-0.2%	-0.2%	-0.2%	0.01	0.0%	0.0%	-0.1%	-0.1%	-0.1%
Loisir	0.22	0.0%	-0.1%	-0.2%	-0.3%	-0.3%	0.01	0.0%	0.0%	-0.1%	-0.1%	-0.1%
AutreSer	0.16	0.0%	-0.1%	-0.2%	-0.2%	-0.2%	0.01	0.0%	-0.1%	-0.1%	-0.2%	-0.2%
TrC												

Impacts du scénario 3 d'accord Euro-méditerranéen, principaux résultats

	Variables macroéconomiques UE					PM					PECO							
	t+1	t+3	t+7	t+12	t+14	t+1	t+3	t+7	t+12	t+14	t+1	t+3	t+7	t+12	t+14			
Utilité	0.02%	0.04%	0.08%	0.10%	0.10%	-0.17%	-0.44%	-0.71%	-0.73%	-0.62%	-0.01%	-0.02%	-0.04%	-0.05%	-0.05%			
PIB en volume	0.00%	0.01%	0.02%	0.03%	0.04%	0.02%	0.14%	0.28%	0.44%	0.50%	0.00%	0.00%	0.00%	-0.01%	-0.01%			
Prix de l'utilité						-0.16%	-0.25%	-0.77%	-1.07%	-1.03%	-0.02%	-0.09%	-0.17%	-0.23%	-0.24%			
Rémunération travail non qualifié	0.01%	0.03%	0.06%	0.09%	0.10%	-0.12%	0.11%	0.18%	-0.21%	-0.07%	-0.03%	-0.10%	-0.19%	-0.27%	-0.27%			
Rémunération travail qualifié	0.01%	0.02%	0.04%	0.06%	0.06%	-0.14%	-0.16%	-0.54%	-0.71%	-0.63%	-0.03%	-0.09%	-0.19%	-0.27%	-0.27%			
Rémunération moyenne capital	0.00%	0.02%	0.03%	0.04%	0.04%	-0.12%	0.10%	-0.31%	-0.53%	-0.49%	-0.03%	-0.09%	-0.18%	-0.23%	-0.23%			
Prix moyen des ress. naturelles	0.00%	0.10%	0.10%	0.11%	0.11%	0.04%	0.03%	0.14%	0.16%	0.13%	-0.08%	-0.09%	-0.17%	-0.24%	-0.24%			
Rémunération de la terre	-0.01%	0.16%	0.24%	0.40%	0.48%	-0.13%	0.63%	0.54%	0.90%	1.38%	-0.03%	-0.12%	-0.22%	-0.31%	-0.31%			
Exportations	0.04%	0.24%	0.41%	0.57%	0.61%	0.48%	3.28%	5.64%	8.14%	8.68%	-0.03%	-0.11%	-0.23%	-0.32%	-0.32%			
Importations	0.04%	0.25%	0.41%	0.57%	0.61%	0.40%	2.71%	4.70%	6.84%	7.32%	-0.03%	-0.11%	-0.23%	-0.32%	-0.32%			
Recettes douaniers	0.06%	-1.80%	-1.91%	-2.61%	-3.27%	-4.35%	-19.79%	-36.34%	-49.31%	-50.71%	-0.03%	-0.11%	-0.22%	-0.30%	-0.30%			
Recettes fiscales	0.00%	-0.05%	-0.10%	-0.15%	-0.19%	-1.40%	-6.02%	-11.07%	-14.65%	-14.88%	-0.03%	-0.09%	-0.19%	-0.26%	-0.26%			
Commerce extérieur bilatéral, pour l'ensemble des secteurs																		
Exportations vers :	UE					PM					PECO							
	Niveau initial	t+1	t+3	t+7	t+12	t+14	Niveau initial	t+1	t+3	t+7	t+12	t+14	Niveau initial	t+1	t+3	t+7	t+12	t+14
AsieED	12.94	-0.11%	-0.36%	-0.75%	-1.00%	-1.01%	0.44	0.40%	0.58%	1.76%	2.16%	1.91%	0.33	-0.09%	-0.30%	-0.61%	-0.84%	-0.86%
PECO	8.88	-0.02%	-0.05%	-0.15%	-0.19%	-0.19%	0.21	0.62%	5.90%	8.90%	11.78%	12.14%						
PM	5.76	2.13%	9.48%	17.13%	23.31%	24.25%							0.25	1.63%	7.00%	13.63%	19.53%	20.93%
RNord	54.32	-0.07%	-0.24%	-0.46%	-0.82%	-0.83%	2.03	0.40%	0.53%	1.76%	2.47%	2.20%	1.60	-0.04%	-0.14%	-0.28%	-0.39%	-0.41%
RSud	24.83	-0.10%	-0.37%	-0.72%	-0.89%	-1.02%	1.23	0.59%	0.97%	2.97%	4.16%	3.73%	1.73	-0.07%	-0.29%	-0.58%	-0.83%	-0.87%
UE							5.47	0.49%	4.59%	7.99%	11.78%	13.01%	6.94	-0.03%	-0.03%	-0.10%	-0.26%	-0.26%
Importations en provenance de :	UE					PM					PECO							
	Niveau initial	t+1	t+3	t+7	t+12	t+14	Niveau initial	t+1	t+3	t+7	t+12	t+14	Niveau initial	t+1	t+3	t+7	t+12	t+14
AsieED	14.58	-0.03%	-0.16%	-0.28%	-0.39%	-0.37%	0.56	-0.78%	-1.91%	-4.30%	-5.94%	-5.86%	0.53	-0.03%	-0.22%	-0.32%	-0.40%	-0.37%
PECO	6.94	-0.03%	-0.09%	-0.19%	-0.26%	-0.26%	0.26	1.63%	7.00%	13.63%	19.53%	20.93%						
PM	5.47	0.49%	4.99%	7.99%	11.78%	13.01%							0.21	0.62%	5.90%	8.90%	11.78%	12.14%
RNord	54.99	0.05%	0.17%	0.32%	0.43%	0.43%	2.75	-2.58%	-8.61%	-15.36%	-18.64%	-18.73%	1.94	0.08%	0.26%	0.50%	0.02%	0.70%
RSud	19.55	-0.03%	-0.39%	-0.65%	-1.06%	-1.22%	1.45	-0.50%	-0.95%	-2.41%	-3.00%	-2.72%	1.94	-0.01%	0.16%	0.24%	-0.31%	-0.31%
UE							5.76	2.13%	9.48%	17.13%	23.31%	24.25%	8.88	-0.02%	-0.08%	-0.15%	-0.15%	-0.15%

ANNEXE 3 : LE MODÈLE UTILISÉ PAR LE FEMISE

Les conséquences de la libéralisation ont été étudiées par l'Institut de la Méditerranée, les scénarios étudiés prévoyant une réduction proportionnelle en cinq ans des tarifs douaniers des produits agricoles. Le modèle appliqué (Medina Agro I) est fondé sur les modèles de Matrice de Comptabilité sociale.

La première étape de l'étude a consisté à étudier et à prévoir la situation macroéconomique de chaque PSEM et de son environnement de 2000 à 2004, puis de calculer les tarifs douaniers que l'UE opère sur chaque PSEM. En particulier, la protection quantifiée a été identifiée grâce aux calculs de tarifs douaniers fantômes. Ces tarifs sont ceux qui éliminent totalement le concurrent potentiel de l'autre rive de la Méditerranée à cause de barrières douanières élevées à des périodes où les productions sont concurrentes. Ils correspondent à une estimation de l'effet de protection tarifaire réelle en tant que somme du tarif douanier effectivement pratiqué comme résultat des exportations réalisées et de l'effet qui entraîne que rien n'est exporté pendant des époques déterminées de l'année. La détermination des élasticités prix des exportations a permis de calculer la croissance des exportations permise par la libéralisation. Les tableaux Entrées Sorties déterminent alors l'impact de ces exportations dans la matrice de demande finale et sa répartition dans la structure productive du pays, avec les effets directs et indirects générés. Enfin, le nombre d'emplois créés est calculé à partir des données sur la productivité et la croissance de l'offre (phase de production). Ces emplois permettent une augmentation de la consommation introduite dans le modèle comme nouvel impact sur la demande finale (phase de demande induite).

Ce modèle connaît certaines limites. En l'occurrence, il considère l'eau comme n'étant pas un facteur limitant, les facteurs de capital pouvant remplacer de façon adéquate la carence initiale des ressources. De plus, le calcul des tarifs douaniers est délicat : le tarif douanier fantôme des fruits et légumes correspond à une augmentation du prix moyen de 45% et 30% respectivement.

ANNEXE 4 : ELASTICITÉS REVENU (ER) ET PART DANS LE BUDGET ALIMENTAIRE (PB) EN % DES GROUPES DE PRODUITS ALIMENTAIRES AU MAROC

Groupes de produits	Urbain		Rural		National	
	ER	PB	ER	PB	ER	PB
Céréales et produits à base de céréales	0,65	16,9	0,86	23,5	0,63	19,4
Lait, produits laitiers et œufs	1,02	7,8	1,19	4,8	1,11	6,7
Corps gras	0,82	6,1	0,98	9,0	0,75	7,2
Viandes rouges et blanches	1,02	25,6	1,12	22,6	1,03	24,5
Poissons	1,10	3,1	1,03	1,6	1,11	2,6
Légumes frais	0,79	9,3	0,91	9,6	0,79	9,4
Légumes secs et en conserve	0,72	3,1	0,97	3,3	0,79	3,2
Fruits	1,10	5,3	1,09	3,9	1,08	4,7
Sucre	0,63	2,7	0,82	4,8	0,54	3,4
Produits sucrés	1,21	1,0	1,28	0,6	1,22	0,8
Thé, café, etc.	0,76	3,5	0,90	4,7	0,71	4,0
Autres produits alimentaires	0,70	1,8	0,93	2,4	0,67	2,0
Boissons	1,38	1,7	1,50	0,5	1,51	1,2
Aliments pris à l'extérieur	1,05	6,2	1,10	4,2	1,09	5,5
Tabac et cigarettes	0,89	5,9	0,94	4,5	0,92	5,4
Total alimentaire	0,90	100,0	0,98	100,0	0,88	100,0
Élasticité de la demande alimentaire des pauvres	0,961	-	1,072	-	-	-

Source : Direction de la statistique au Maroc (2001) et Akesbi (2002)

ANNEXE 5 : EFFETS DE DIFFÉRENTS SCÉNARIOS DE CROISSANCE SUR LA RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ

La Banque Mondiale a étudié l'impact de différents types de politique sur la diminution de la pauvreté, ceci pour deux scénarios de croissance. Ces politiques peuvent être ciblées ou non sur différentes activités. Ainsi, sur la base d'une croissance exogène de 1%, une politique favorisant le développement agricole permet de réduire la pauvreté de 5,3% par an.

Type de politique Scénario de croissance	Taux de croissance des dépenses par tête (% par année)	Taux de réduction de la pauvreté nationale (% par année)
Neutre		
Scénario Bas	1,0	3,5
Scénario Élevé	2,5	8,2
Pro rural		
Scénario Bas	1,0	7,0
Scénario Élevé	2,5	12,7
Pro agriculture		
Scénario Bas	1,0	5,3
Scénario Élevé	2,5	13,4
Biais services		
Scénario Bas	1,0	1,9
Scénario Élevé	2,5	4,1
Biais industries		
Scénario Bas	1,0	1,2
Scénario Élevé	2,5	2,0
Biais constructions		
Scénario Bas	1,0	4,2
Scénario Élevé	2,5	6,8

Source : Estimations de la Banque Mondiale (The World Bank, 2001)

BIBLIOGRAPHIE

A. F. Aguilar, Les enjeux de l'agriculture méditerranéenne, doc. 9807, Assemblée parlementaire, mai 2003.

K. Alladi (2003), Externalités pécuniaires positives de l'agriculture sur le tourisme de montagne au Maroc, FAO.

Banque Mondiale (2001), Poverty update.

Y. Chahed, S. Drogué (2003), Incidence du processus multilatéral sur la viabilité des accords préférentiels : le cas euroméditerranéen, INRA-INAPG, décembre.

CIHEAM (2002), Développement et politiques agro alimentaires dans la région Méditerranéenne.

Commission de l'environnement, de l'agriculture et des questions territoriales (2003), Les enjeux de l'agriculture méditerranéenne, doc. 9807, mai.

J. P. Domecq (2003), Opportunités et difficultés d'un partenariat euro-méditerranéen renforcé en matière agricole, CATT Université de Pau et des Pays de l'Adour, décembre.

DP-DREE-CEPII (2002), Les conséquences économiques d'un accord de libre-échange entre l'Union Européenne et les Pays Membres du programme Euromed, Paris, février.

FAO (2003), Food Security Module Morocco, Agriculture and Development Economics Division (ESA), M. Moussaoui, A. Abaghiti, M. Bendaoud, R. Doukkali.

H. Handoussa, J.L. Reiffers (2000), Le partenariat euro-méditerranéen en l'an 2000, Analyses et propositions du Forum Euro-Méditerranéen des Instituts Économiques, FEMISE, juillet.

F. Jacquet, F. Lerin (2003), Libre échange agriculture et environnement, L'Euro-Méditerranée et le développement rural durable : état des lieux et perspectives, CIHEAM-PAM, Série A : Séminaires Méditerranéens, n°52, Options méditerranéennes, Montpellier.

A. Khalil (2003), Externalités pécuniaires positives de l'agriculture sur le tourisme de montagne au Maroc.

A. Lorca, J. Vicens (2001), L'impact de la libéralisation commerciale euro-méditerranéenne dans les échanges agricoles, Institut de la Méditerranéenne, mars.

Ministère de l'Agriculture et du développement rural, Maroc (2003), Projet de réforme pour le secteur agricole, éléments pour le débat, juin.

S. Radwan, J. L. Reiffers (2003), La question de la libéralisation agricole dans le partenariat euro-méditerranéen, rapport pour la première réunion euro-méditerranéenne des ministres de l'agriculture à Venise, FEMISE, novembre.

Solagral (1998), Le commerce des produits agricoles entre l'Union Européenne et les Pays Méditerranéens, rapport final de Solagral pour la commission Européenne (DG VI/A/5).

B. Roux (2000), Libre échange et environnement dans le contexte euro-méditerranéen, volet agriculture, Plan Bleu, juillet.

D. Taubutin (1994), Tendances récentes et futures de la démographie en Méditerranée, communication à la conférence Med Campus, Cordoue.

NOTES ET ÉTUDES ÉCONOMIQUES – NUMÉROS PARUS

Retrouvez tous les sommaires de Notes et Études Économiques sur internet :

<http://www.agriculture.gouv.fr> - Rubrique *Médiathèque* > *Librairie* > *NEE*

<http://www.agreste.agriculture.gouv.fr> - Rubrique *Études* > *NEE*

N°12 – Octobre 2000

- La mise en œuvre de l'accord de Marrakech : le volet accès au marché.
- Dynamique des exploitations céréalières et concours publics à l'agriculture au Canada.
- Les exploitations de grandes cultures en France et aux États-Unis : performances comparées.

N°13 – Mars 2001

- Les structures et politiques agricoles des PECO sous fortes contraintes sociales et budgétaires : quelles transitions vers l'intégration européenne ?
- L'Inde dans le commerce agricole international. Conditions et bilan de mise en œuvre des accords de Marrakech.
- La concentration géographique des productions agricoles et ses déterminants. Une analyse pour l'Union européenne.
- L'accord sur l'agriculture du cycle de l'Uruguay. Bilan et perspective pour l'Union européenne. Première partie.

N°14 – Septembre 2001

- Garanties et soutiens publics aux crédits à l'exportation des produits agricoles aux États-Unis.
- Les programmes publics de garantie de crédits dans l'Union européenne.
- Une évaluation multicritère pour des politiques multifonctionnelles.
- L'accord sur l'agriculture du Cycle de l'Uruguay. Bilan et perspective pour l'Union européenne. Deuxième partie

N° 15 – Février 2002

- Les aides directes aux exploitations agricoles européennes suite aux réformes de la PAC (1992 et Agenda 2000).
- Échanges agricoles UE-ACP : vers une exacerbation de la concurrence entre agricultures ?
- La fiscalité agricole aux États-Unis : fonctionnement et enjeux politiques.

N° 16 – avril 2002

- Une vue d'ensemble sur l'évolution des exploitations agricoles françaises de 1990 à 1999.
- La réforme de la PAC de 1992 : bilan d'une décennie d'adaptation des exploitations de «grandes cultures».
- La réforme de la PAC de 1992 : bilan d'une décennie d'adaptation des élevages ovins et caprins.
- La réforme de la PAC de 1992 : bilan d'une décennie d'adaptation des élevages «bovins viande».
- La réforme de la PAC de 1992 : bilan d'une décennie d'adaptation des élevages laitiers.

N° 17 – décembre 2002

- L'évolution du secteur porcin européen : enjeux techniques, politiques, de marché et de société.
- Les exploitations de grandes cultures en France et aux États-Unis : comparaisons des performances économiques et enjeux politiques.
- L'impact de scénarios de modification de la PAC sur les élevages bovins allaitants en zone intermédiaire. Cas de l'Indre.
- Stratégies d'adaptation de l'agriculture en zones intermédiaires. Étude de cas dans le département de l'Indre.
- Analyse de scénarios de politique agricole pour des régions céréalières intermédiaires.

N° 18 – avril 2003

- Le Réseau d'information comptable agricole (RICA). Un outil unique de connaissance des agricultures européennes.
- La diversité de l'agriculture européenne : les exploitations spécialisées en production laitière.
- La diversité de l'agriculture européenne : les exploitations de "grandes cultures".
- La diversité de l'agriculture européenne : les exploitations spécialisées "bovins viande".
- La diversité de l'agriculture européenne : les exploitations à orientation "granivores".

N° 19 – décembre 2003

- Estimation des coûts de production des principaux produits agricoles à partir du RICA
- Simulations de découplage des aides à l'aide du modèle MAGALI
- La filière laitière française face à la libéralisation des échanges. Simulation d'impacts à partir du modèle MEGAAF
- Libéralisation des échanges et bien-être des populations pauvres. Illustration à partir du modèle ID³ de la faiblesse des impacts et de la sensibilité des résultats aux hypothèses de fonctionnement des marchés

N° 20 – mars 2004

- L'importance des dépenses nationales dans l'ensemble des concours publics en faveur de l'agriculture
- Les concours publics des collectivités territoriales à l'agriculture en 2000
- Les interventions des collectivités territoriales en faveur du milieu rural
- Les soutiens à l'agriculture européenne à travers les dépenses du FEOGA

N° 21 – juin 2004

- Les soutiens à l'agriculture européenne à travers les dépenses du FEOGA (Partie II). Les dépenses en faveur des marchés agricoles, par produit
- Les flux financiers entre l'Union européenne et les États membres

N° 22 – février 2005

- Aperçus de l'évaluation à mi-parcours du Plan de Développement Rural National
- L'évaluation de la politique de soutien à l'agroenvironnement
- L'évaluation du Contrat Territorial d'Exploitation
- L'évaluation de la politique de développement des zones rurales dans le cadre du Règlement de Développement Rural

Notes et Études Économiques
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE

Direction des Politiques Économique et Internationale

Renseignements :

Sous-Direction de l'Évaluation, de la Prospective, des Études et de l'Orientation – tél. : 01.49.55.42.09
3, rue Barbet de Jouy – 75349 Paris 07 SP

Diffusion :

Service Central des Enquêtes et Études Statistiques
Bureau des ventes – BP 88
31326 – Castanet Tolosan cedex

Vente au numéro :

mel : agreste-ventes@agriculture.gouv.fr

fax : 05.61.28.83.66

Abonnement :

tél. : 05.61.28.83.05